



# Les migrants

## Lettre 128 aux cercles de silence

Avril 2027

Les migrants sont-ils des nombres ? Sont-ils des humains ? Dans ce dernier cas, quels serait leur faute pour qu'ils puissent être enfermés jusqu' à 24 mois ou plus ? (ce qui en passant coute cher à la France en bâtiment pour les loger, en nourriture – pas trop en soins, et en personnes pour les surveiller). Pourquoi seraient-ils fichés ? (ce qui menace leur vie privée et familiale) . Pourquoi seraient expulsés avant l'avis d'un juge ? (veut-on ne plus être un état de droit ? Cela n'a pas réussi en Italie!) Pourquoi les enverrait-on dans un autre pays où ils n'ont aucun lien familial ou culturel ? Que fait donc l'Europe en face de ces questions ? Elle vote des règlements qui autorisent de nombreuses actions pour éloigner des personnes, enfants, familles en dehors de l'Europe, à moins que ce ne soit pour faire du populisme et favoriser les élections de personnes qui se recroquevillent sur leur pays, qui font de leur peur, la base de leurs décisions concernant le développement de leur vie. Sommes-nous créés et nés pour vivre dans la peur ?

Bonne lecture,

Michel Girard

### Table des matières

CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE .....	2
Cornebarrieu .....	2
FRANCE.....	4
Commission d'enquête parlementaire française sur les accord du Touquet.....	4
Alès .....	7
Caen .....	7
Calais .....	8
Cholet.....	8
Lisieux .....	8
Mayotte .....	9
Nord .....	11
Paris .....	13
Pas de calais .....	15
Segré-en-Anjou-Bleu.....	16
Toulouse.....	16
MANCHE .....	16
Le renforcement des contrôles policiers rend la traversée de la Manche plus mortelle, selon des chercheurs .....	18
Jusqu'à 9 ans de prison requis pour un réseau de 19 personnes transportant du	

matériel nautique.....	20
MEDITERRANEE .....	22
UNION EUROPÉENNE .....	24
La Cour européenne des droits de l'Homme .....	24
annule l'expulsion d'un Afghan depuis la Suède.....	24
Le "règlement retour" .....	25
validé au Parlement européen .....	25
Allemagne.....	27
Belgique.....	29
Croatie.....	30
Danemark.....	31
Espagne.....	34
Grèce.....	35
Irlande.....	36
Italie .....	37
Luxembourg.....	38
Suède.....	40
EUROPE .....	41
Royaume-Uni- France.....	41
AFRIQUE .....	42
Djibouti .....	42
Maroc .....	43
Ouganda.....	44
République Démocratique du Congo.....	44
Tunisie.....	46
AMERIQUE .....	47
Chili .....	47
Mexique .....	48
USA .....	48

## CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE

### CORNEBARRIEU

Les travaux sont toujours en cours dans un secteur qui est fermé. Il n'y a pas d'installation de lits superposés pour le moment... La délivrance de laissez-passer consulaires (LPC) pour les personnes Algériennes a repris depuis la semaine dernière. 4

LPC délivrés depuis vendredi 27 mars 2026. Pas de vol escorté pour le moment, mais à suivre....

Selon la Cimade, envoyé par le cercle de silence de Toulouse

### **La mobilisation contre les constructions de nouveaux CRA**

En 2023, après 40 ans de durcissement de lois anti-immigration et de politiques racistes, l'État français, a annoncé un grand plan d'augmentation des capacités de rétention administrative, pour atteindre 3000 places en 2027 en Centres de Rétention Administrative (CRA) et Locaux de Rétention Administrative (LRA). Des ouvertures de CRA sont ainsi notamment prévues à Dijon, Mérignac, Béziers, Aix/Luynes, Dunkerque, Nantes, Oissel...

Ce plan de construction arrive comme l'aboutissement de deux dynamiques qu'on a vu progresser ces dernières années : d'un côté un durcissement des politiques anti-immigration rendant de plus en plus difficile l'accès aux papiers pour toutes les personnes n'ayant pas la nationalité française (loi Darmanin de 2024, suspension de la circulaire Valls) ; et de l'autre une criminalisation croissante des personnes étrangères érigées comme responsables de tous les problèmes de la société.

Pour que ces politiques racistes soient applicables, il faut plus de place en CRA. À Dijon l'ouverture d'un CRA de 140 places est prévue pour 2027, à côté de l'aéroport, sur la commune de Longvic. Le chantier doit commencer en 2026 et c'est Vinci (sa filiale C3B) qui a remporté une bonne partie de l'appel d'offre, pour la modique somme de 33,6 millions d'euros. La maire de Dijon (PS) s'est prononcée pour le projet.

Dans une note « relative à l'intérêt public du CRA de Dijon », l'état explique que « la zone Est » est la deuxième zone moins dotée en nombre de places en CRA » et que depuis 2023, 60% des demandes de mises en CRA n'ont donc pas abouties.

Plus que jamais, le contexte nous le rappelle : la lutte contre les CRA doit être une lutte contre les taules et toutes les formes d'enfermement. S'opposer par tous les moyens aux projets de construction actuels est une manière de mettre un caillou dans la machine bien huilée du racisme d'État et de l'enfermement. Sans cet outil répressif, l'application des politiques anti-immigration est plus difficile.

Le 18 avril 2026, le collectif antiCRA de Dijon, en coordination avec des collectifs antiCRA d'ailleurs en France, organisent une manifestation contre le projet de construction d'un CRA à Longvic, à côté de Dijon, et plus globalement contre le projet national de doubler le nombre de places en CRA et contre toute forme d'enfermement.

<https://abaslescra.noblogs.org/projection-discussion-et-cantine-contre-les-cra/#more-4292>

# FRANCE

## **COMMISSION D'ENQUETE PARLEMENTAIRE FRANÇAISE SUR LES ACCORD DU TOUQUET**

Une politique répressive qui met en danger les personnes exilées. C'est ce que décrivent d'une même voix les associations qui interviennent à la frontière franco-britannique. Cinq d'entre elles étaient auditionnées jeudi 26 mars par la Commission d'enquête parlementaire, chargée d'un travail de six mois afin de faire le point sur l'action publique menée sur le littoral. Toutes les personnes interrogées ont dépeint un tableau très sombre, celui d'un territoire rendu de plus en plus inhospitalier et de conditions de survie catastrophiques à la frontière.

Dans le viseur de l'ONG Human Rights Observer (HRO), la politique du "zéro point de fixation", mise en place sous le président Hollande après la démantèlement de la "jungle" de Calais en 2016, qui consiste à des expulsions quasi quotidiennes des camps de migrants.

Ces méthodes ne découragent pourtant pas les exilés. *"Inlassablement les campements sont expulsés, les affaires sont saisies, voire détruites, a alerté un membre de HRO au Parlement. Peu importe la longévité et la fréquence de ces opérations, les personnes se réinstallent. Elles reviennent, reprennent leur place, occupent à nouveau le même terrain. Les traversées continuent."*

Cette politique n'a qu'un seul effet, d'après l'association Utopia 56, elle aussi auditionnée, celui de mettre davantage en danger les exilés. Une représentante de l'association a listé devant les parlementaires : *"Des pneumatiques qui vont être percés avant leur mise à l'eau; la dispersion de groupes de personnes par la police en tenue anti-émeutes qui fait usage de gaz lacrymogène, de grenades de désencerclement, de coups de tonfa; le tout depuis des 4x4 ou des buggys lancés à vive allure au milieu des personnes sur les plages."*

Des enquêtes préliminaires sont d'ailleurs en cours à l'encontre des forces de l'ordre après des interventions sur des bateaux chargés de passagers déjà mis à l'eau.

La seule solution pour l'association Salam, viendra d'un changement de législation. *"Ce n'est pas une impasse, c'est une souricière. On ne peut sortir dignement ni par l'avant vers le Royaume-Uni, ni par l'arrière vers la France. Ils sont coincés là, ils n'ont pas de solution"*, alerte-t-elle.

### **Livreurs à vélo en France : des travailleurs immigrés asservis par les plateformes**

Exploités et discriminés, les livreurs à vélo en France travaillent jusqu'à l'épuisement pour des salaires de misère. Une enquête de Médecins du Monde, réalisée avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et l'Institut national d'études démographiques (Ined), révèle l'ampleur du scandale déjà documenté grâce au film L'histoire de Souleymane, sorti en 2024.

*"Les livreurs sont à 98 % des personnes immigrées (nées étrangères à l'étranger et résidant en France), 68 % n'ont pas de titre de séjour et 76 % sont contraints*

*de louer un compte à une personne tierce*", chiffre l'ONG dans son rapport. Les livreurs à vélo interrogés rapportent des conditions de travail marquées par des discriminations liées à leur origines étrangères. Six livreurs sur 10 disent avoir déjà subi des agressions verbales, un quart d'entre eux des agressions physiques mais également du chantage et des menaces de signalement pour ceux qui, sans papiers, louent les comptes d'autres travailleurs - une pratique illégale mais courante, et qui bien souvent les mettent encore plus en situation difficile, les sommes dues n'étant pas systématiquement versées.

En travaillant en moyenne 63 heures par semaine, ils sont très exposés aux accidents de la route, et voient leur santé mise à mal avec par exemple des douleurs au dos, aux épaules, aux poignets, aux mains, aux genoux, des troubles urinaires en raison d'un manque d'accès aux toilettes, mais aussi une fatigue chronique, de l'anxiété, et des dépressions. Pourtant seuls 68 % des livreurs ont une couverture santé, et beaucoup renoncent aux soins à cause de "*problèmes de papiers*" ou pour des raisons économiques, déplore Médecins du Monde.

Malgré leur statut de travailleurs indépendants, les livreurs sont en réalité pris dans un étau : les plateformes, via leurs algorithmes, créent une forte subordination, une loi du plus fort. Résultat ? Une pression constante, une peur de la déconnexion et un sentiment d'être surveillés en permanence, qui mènent à l'épuisement.

<https://www.rfi.fr/fr/france/20260331-livreurs-v%C3%A9lo-france-des-travailleurs-asservis-par-les-plateformes-d%C3%A9nonce-m%C3%A9decins-du-monde>

### **Reprise des expulsions d'Algériens depuis la France, à l'arrêt depuis un an**

Les expulsions d'Algériens vers leur pays d'origine ont repris, selon l'association la Cimade qui intervient dans des centres de rétention (CRA), où sont enfermés des étrangers en situation irrégulière en vue de leur renvoi. "*Deux Algériens, retenus dans le CRA de Rennes, ont été expulsés hier [mercredi 25 mars 2026]*", a assuré la Cimade. D'après l'association, la première personne était arrivée en France en 2024 et était retenue depuis deux mois en CRA et la seconde était en France depuis 40 ans, marié avec une Française et père de trois enfants majeurs en France. Au CRA de Toulouse, un laissez-passer consulaire, document nécessaire pour toute expulsion, a été émis la semaine dernière par l'Algérie et un vol est prévu pour ce pays. Contacté, le ministère de l'Intérieur n'a pas répondu.

Les dernières réadmissions par l'Algérie de ses ressortissants en situation irrégulière sous Obligations de quitter le territoire français (OQTF) dataient du début de l'année 2025. La relation entre Paris et Alger s'étaient fortement dégradée depuis l'été 2024 et la reconnaissance par la France de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental, territoire au statut non défini selon l'ONU, où un conflit oppose depuis 50 ans le Maroc aux indépendantistes du Front Polisario, soutenu par l'Algérie.

Les tensions franco-algériennes n'ont cessé ensuite de se multiplier : enlèvement d'un influenceur algérien opposant au régime en avril 2024 ; arrestation en novembre 2024 de l'écrivain franco-algérien, gracié un an plus tard par le président algérien ; inculpation d'un agent consulaire algérien en avril 2025 ; expulsion de 12 agents de l'ambassade française à Alger quelques jours plus tard...

Les tensions se sont aussi concentrées "*autour des personnes faisant l'objet d'une OQTF, dans un contexte où Alger a longtemps été accusée par Paris de refuser ou*

*de ralentir la délivrance des laissez-passer consulaires nécessaires aux expulsions". "Cette situation a contribué à politiser la question migratoire et à en faire un levier diplomatique entre les deux États."*

La France accueille la plus importante communauté algérienne à l'étranger, "y compris une part non négligeable de personnes en situation irrégulière". Les Algériens sous OQTF représentent le plus gros contingent de personnes dans les CRA en vue de leur expulsion. En 2024, la Cimade rappelait que l'écrasante majorité des retenus étaient maghrébins : un peu plus de 5 000 Algériens, 1 900 Tunisiens et 1 700 Marocains étaient passés par des CRA cette année-là. Des chiffres loin devant les autres nationalités : 700 Roumains, 450 Albanais, 350 Guinéens, 300 Afghans ou encore 300 Ivoiriens.

Lors d'un entretien, le ministre français des Affaires étrangères Jean-Noël Barrot avait annoncé en début de semaine que la reprise d'un "dialogue exigeant sur le plan migratoire et sécuritaire avec l'Algérie" avait produit ses "premiers résultats". Depuis son arrivée au ministère de l'Intérieur Le ministre a prôné l'apaisement avec Alger, se démarquant de son prédécesseur. L'ex-ministre avait cristallisé les crispations, tentant régulièrement d'aller au bras de fer.

### **Graves atteintes aux droits des personnes étrangères**

Il y a deux ans, la loi asile et immigration dite **loi Darmanin** (janvier 2024) et, un an plus tard, la circulaire prise par **Bruno Retailleau** alors ministre de l'Intérieur (janvier 2025), marquaient un cap supplémentaire en matière de graves atteintes aux droits des personnes étrangères.

Sous couvert de « fermeté », ces textes consacrent la primauté de l'arbitraire de l'administration, au service de politiques migratoires dont la seule boussole semble être devenue l'assimilation des personnes étrangères à des indésirables. Le tout dans un contexte politique et médiatique où règne la suspicion à l'égard des personnes exilées, et où la restriction sans précédent des voies de régularisation s'impose avec, en parallèle, une criminalisation croissante des personnes étrangères.

Deux ans après, les équipes de La Cimade font un bilan particulièrement alarmant des effets délétères de ces textes sur la vie des personnes étrangères.

Ces lois ne ciblent pas des « statistiques », mais des personnes réelles bien vivantes : des voisins, des collègues, des parents d'élèves et bien d'autres encore. Certains même travaillent depuis des années. Pourtant, l'État persiste à les traiter comme des indésirables, au mépris des conventions internationales et des valeurs de la France que sont la solidarité, l'accueil et le respect des droits humains.

Abou est en France depuis 14 ans. Marié à une Française, père de 3 enfants, il a construit sa vie ici. Pourtant, en juillet 2025, sa vie bascule. Pendant des années, Abou a pu travailler et subvenir aux besoins de sa famille grâce à ses cartes de séjour temporaires. Il vivait sans la peur d'être interpellé en allant chercher ses enfants à la crèche ou à l'école. En juillet 2025, il apprend que sa demande de renouvellement de titre de séjour est rejetée et qu'elle est assortie d'une OQTF (Obligation de quitter le territoire français).

Pourquoi ? La préfecture estime qu'il ne prouve pas assez sa contribution à l'éducation et à l'entretien de ses enfants. Les paiements en espèces ne sont pas considérés comme des preuves valables. Abou est également accusé de ne pas prouver qu'il n'a pas d'attaches familiales dans son pays d'origine. Pourtant, c'est en France, auprès de son

épouse et de ses enfants, qu'il a construit sa vie.

Il est temps de faire cesser cette fuite en avant du rejet et de la maltraitance des personnes étrangères comme Abou et de considérer enfin d'autres politiques migratoires. C'est possible !

<https://www.enmanquedeglise.com/2026/04/il-est-temps-de-faire-cesser-cette-fuite-en-avant-du-rejet-et-de-la-maltraitance-des-personnes-etrangeres-et-de-considerer-d-autres-politiques.html>

## **ALES**

### **Une famille afghane menacée d'expulsion**

Une famille afghane, installée à Alès depuis janvier 2026 est menacée d'expulsion. Sa demande d'asile politique a été refusée ces derniers jours. Elle est sous le coup d'une obligation de quitter le territoire. Le père, la mère et cinq enfants, âgés de 19 à 5 ans, vivent désormais sous la menace de cette redoutée OQTF qui n'a pas encore été signifiée. La famille a quitté l'Afghanistan pour fuir le régime taliban en septembre 2022 et a erré, avant de se poser à Alès, dans plusieurs pays d'Europe dont la Lituanie. Les enfants sont aujourd'hui tous scolarisés dans le bassin alésien.

<https://www.francebleu.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-gard-lozere/une-famille-afghane-installee-a-ales-dans-le-gard-menacee-d-expulsion-5926059>

## **CAEN**

### **Le Tribunal Administratif de Caen rétablit l'allocation mensuelle de subsistance pour les familles étrangères sans ressources**

Le 20 novembre 2024, à l'initiative de l'ASTI 14, des associations de solidarité, des partis politiques et des élu.es du Département adressaient au président du Conseil Départemental du Calvados un courrier demandant l'abrogation de la fiche 2.17 du règlement départemental d'aide sociale (RDAS) adopté en juin 2024. Celle-ci modifiait les modalités d'attribution de l'aide à domicile. Ce dispositif, qui peut prendre la forme d'une aide financière, est octroyé aux familles confrontées à des difficultés financières. Avec cette nouvelle fiche, de nombreuses familles étrangères ont été privées de la seule aide sociale accessible sans condition de régularité de séjour. Le Département a refusé de faire droit à la demande et a ainsi maintenu dans une extrême précarité les familles étrangères sans papier privées de la seule aide sociale à laquelle elles pouvaient prétendre pour répondre aux besoins de leurs enfants.

Face à cette impasse, en mars 2025, une action en justice dirigée contre la nouvelle réglementation a été introduite par les associations Vents Contraires et La Cimade ; action soutenue par l'ASTI 14 et la Défenseure des Droits. Le 6 mars 2026, le Tribunal Administratif de Caen a partiellement annulé la délibération du Département qui a modifié le règlement départemental d'aide sociale du Calvados. Il a confirmé le droit pour les familles étrangères sans ressources à bénéficier de l'aide à domicile dans les conditions prévues par la loi. Cette décision implique le réexamen par le Département des situations des familles privées d'aide financière depuis plus d'un an et demi.

Le rapporteur public avait, dès l'ouverture de l'audience le 12 février dernier, prononcé des conclusions favorables à l'annulation partielle de la fiche litigieuse. La formation de jugement a fait droit aux demandes des associations requérantes retenant que cette aide n'est ni subsidiaire, ni exceptionnelle et que le Département a ajouté des conditions d'éligibilité illégales, notamment l'existence d'une situation de précarité

provoquée par un accident de la vie ou par une charge exceptionnelle et imprévue.

L'aide sociale à l'enfance engage notre responsabilité collective, et l'intérêt supérieur de l'enfant doit prévaloir dans les décisions du Département quelle que soit la situation administrative, économique, ou l'origine de ses parents.

<https://www.lacimade.org/jugement-du-tribunal-administratif-de-caen-lallocation-mensuelle-de-subsistance-retablie-pour-les-familles-etrangeres-sans-ressources/>

## CALAIS

### **Opération courante de démantèlement.**

Le 3 avril 2026, à Calais, sur le site de l'hôpital, arrive un convoi de 30 fourgons de CRS, 5 voitures de police, 2 fourgons de nettoyages et un bus. Une trentaine de personnes sont expulsées, et une demi-heure plus tard quelques 90 personnes se déplacent d'elles-mêmes. 17 tentes, 4 bâches, 1 matelas, 4 palettes, 1 sac, et 6 tentes, 2 bâches, 1 couverture, 1 matelas double, 3 matelas, 3 palettes, 1 grille métallique, 1 caddie sont chargées. Un fourgon de nettoyage partent, et vide son contenu dans une benne qui va à la déchetterie. Vers 12 heures, quelques personnes semblent se réinstaller.

<https://www.associationsalam.org/wp-content/uploads/2026/04/3-avril.pdf>

## CHOLET

### **« Le travail est leur premier acte d'intégration » : ils se mobilisent pour trouver un toit aux migrants à Cholet**

L'association Migrants Solidarité Cholet œuvre auprès des familles de migrants depuis 2019, en lien avec le comité Oumar Diallo. Une tâche rendue possible grâce aux bénévoles et aux donateurs.

Congo, Guinée, Russie, Arménie, Érythrée, Azerbaïdjan, Bangladesh, Soudan... Des familles de migrants du monde entier ont posé leur baluchon à Cholet, après des périples parfois périlleux. Les bénévoles du comité Oumar Diallo les accompagnent vers leur régularisation tandis que les membres de Migrants solidarité Cholet aident les familles fléchées par le comité à trouver et financer un logement.

Migrants solidarité Cholet dispose actuellement de cinq logements à Cholet et trois à Trémentines. Y sont accueillies des familles qui, une fois régularisées, trouvent un emploi. Elles peuvent ensuite payer le loyer et les charges, de manière progressive si nécessaire, ou partir dans un logement social.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/cholet-49300/le-travail-est-leur-premier-acte-dintegration-ils-se-mobilisent-pour-trouver-un-toit-aux-migrants-a-cholet-91acc606-29e2-11f1-b6d3-a26d21fbb514>

## LISIEUX

### **Deux patrons de chantiers condamnés à 4 000 € d'amende pour travail dissimulé**

Le gérant et le cogérant d'une entreprise de rénovation ont été condamnés après avoir employé trois Égyptiens sans papiers. Le tribunal de Lisieux (Calvados) a prononcé une peine d'amende de 4 000 € chacun, ce mardi 31 mars 2026. Un contrôle Urssaf du 9 novembre 2021 a dévoilé l'emploi de trois Égyptiens sans permis de séjour et sans contrat de travail, sur un chantier de rénovation de Lisieux (Calvados). Les trois hommes, âgés de 43, 46 et 47 ans, étaient arrivés dans la commune le 25 octobre précédent de la région parisienne et logeaient à l'hôtel. Ils affirment ne pas connaître leur

patron.

<https://www.ouest-france.fr/societe/justice/a-lisieux-deux-patrons-de-chantiers-condamnes-a-4-000-euros-damende-pour-travail-dissimule-c11897b6-2d1c-11f1-85a7-68014f57823e>

### **Un convoi humanitaire pour un camp grec de réfugiés**

L'association Les Papillons de l'aube, fondée à Lisieux (Calvados) en 2023, prépare l'acheminement de nourriture et produits de première nécessité jusqu'au camp de réfugiés de Kara Tepe, en Grèce. Le départ est prévu le 1er juillet 2026. Une collecte de dons est en cours.

<https://www.ouest-france.fr/normandie/lisieux-14100/un-convoi-humanitaire-partira-de-lisieux-en-juillet-a-destination-dun-camp-de-refugies-situe-en-grece-3f4c9734-29f0-11f1-a0a4-5254d693e09d>

## **MAYOTTE**

### **"Mayotte, je n'en avais jamais entendu parler" : l'exil vers l'inconnu des Congolais fuyant le continent africain à tout prix**

Un Congolais de 30 ans, n'a aucun souci à confesser son ignorance géographique. *"Mayotte, très peu de gens connaissent ici avant d'y être"*, sourit-il. *"Demandez, vous verrez"*. *"À l'école en RDC [République démocratique du Congo], on t'apprend où est Madagascar, où sont les Seychelles"*. *"On t'apprend même à situer les petites îles de la Réunion et de l'île Maurice, mais Mayotte, je n'en avais jamais entendu parler"*. Depuis plusieurs mois, pourtant, Mayotte est devenue la destination de milliers de Congolais qui fuient la violence du conflit qui ravage l'est de leur pays. Un afflux migratoire tel que les ressortissants de RDC sont aujourd'hui la première nationalité de demandeurs d'asile sur l'île, loin devant les Comoriens - qui occupaient depuis des années la première place.

*"En 2025, 50 % de ressortissants congolais ont demandé l'asile à Mayotte"*, selon les chiffres de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Contre 13 % de Comoriens. Un renversement impensable en 2022 où 51 % de Comoriens demandaient une protection internationale à Mayotte, contre 16 % de Congolais. Une grande partie d'entre eux vivent dans le campement de Tsoundzou 2, à quelques mètres de la plage, au sud de Mamoudzou, chef-lieu de l'île, faute de places dans un système d'hébergement d'urgence complètement saturé. Tsoundzou 2 ne cesse de grossir depuis cet hiver, il compte aujourd'hui plus de 1 000 personnes, du jamais vu, et *"les Congolais occupent la première place, devant les Somaliens et les Yéménites"*

Mais pourquoi venir à Mayotte s'ils n'en avaient jamais entendu parler ? Parce que, aussi étrange que cela puisse paraître, ils n'ont jamais su où ils allaient. La grande majorité des Congolais rencontrés à Mayotte disent avoir été approchés par des *"intermédiaires"*, *"des connaissances d'amis"*, des trafiquants, en somme, en Tanzanie - où ils s'étaient réfugiés pour fuir l'intensification du conflit dans la région du Kivu.

*"Ces migrants congolais n'ont jamais eu Mayotte comme objectif"*, explique un anthropologue et spécialiste de l'île française. *"Ils ont fui vers un pays limitrophe, la Tanzanie en l'occurrence, puis c'est là-bas qu'ils sont pris dans des réseaux de passeurs, ils arrivent en effet dans un pays dont ils ne connaissent même pas l'emplacement géographique sur une carte"*. Les trafiquants proposent aux migrants une *"destination sûre où ils pourront vivre en sécurité"* sans jamais préciser le nom de ladite destination". Les congolais ont donc pris place un jour dans une pirogue de plusieurs mètres de long

avec des dizaines de personnes et ont quitté les côtes de Dar-es-Salam pour un trajet inconnu en plein océan Indien. Une confiance envers les trafiquants qui interpelle. *"Ça vous paraît étonnant, mais quand tu fuis la guerre, quand tu fuis Goma [dans l'est du Congo], tu n'as pas besoin de savoir où on t'emmène, tu as juste besoin de savoir si tu y seras en sécurité". "Si on t'attaque, tu prends la fuite, tu ne te demandes pas où mène le chemin que tu empruntes. Tu penses à ta vie en premier"*.

Une mère de famille congolaise raconte avoir elle aussi été approchée par *"des amis d'amis"* en Tanzanie. *"Ils m'ont juste dit qu'ils allaient m'aider à me mettre en sécurité. Parfois ce genre de phrase suffit pour convaincre"*, dit-elle en surveillant son fils de huit ans dans l'eau avec ses amis. *"Je ne vais pas vous mentir, quand je suis arrivée, quand on m'a dit que j'étais à Mayotte, je me demandais quel pays c'était"*.

Un congolais : *"Moi au départ, je pensais même partir [de Tanzanie] pour aller pêcher, puis depuis le bateau, on a commencé à voir des collines au loin, c'étaient les Comores"*, témoigne-t-il. Les passeurs lui ordonnent alors de changer d'embarcation, en pleine mer. Il passe d'un chalutier à un kwassa, direction Mayotte. *"J'ai débarqué, j'ai vu des Blancs. Ils parlaient français. Ça m'a donné un indice. Jamais je n'aurais pensé qu'il y avait un bout de France par ici"*.

Pour un docteur associé à l'université de Montpellier, cette route tenue volontairement mystérieuse profiterait, entre autres, à des pêcheurs comoriens. Ces derniers venus faire des affaires commerciales en Tanzanie y auraient vu l'opportunité d'arrondir leurs fins de mois en s'improvisant passeurs - au moment de rentrer vers les Comores et Mayotte.

Mais pourquoi les Congolais qui font route vers la Tanzanie voisine se laissent tenter par les passeurs plutôt que de rester à Dar-es-Salam ? Parce que *"la situation est catastrophique là-bas aussi"*. *"Au départ, je ne voulais pas quitter le continent africain, mais depuis les élections [tanzaniennes] tout a changé, il y a de plus en plus de contrôles de police, on se cache de plus en plus. Imaginez qu'ils nous arrêtent et qu'ils nous renvoient en RDC. C'est la mort assurée."*

En Tanzanie, *"Si on n'a pas de documents, on se fait arrêter presque tous les jours"*. Des troubles post-électorales - réprimées dans le sang - ont également secoué la Tanzanie cet hiver. Pris dans ce chaos politique, de nombreux Congolais, déjà traumatisés par la guerre au Kivu, ont donc cherché par tous les moyens à fuir. Mayotte est donc une *"merveilleuse opportunité"*. *"Quand on est au Kivu, on pense à fuir, à partir dans n'importe quel autre pays, mais on n'imagine pas une seconde rejoindre la France. C'est tellement loin"*, explique-t-il. *"Quand j'ai compris que j'étais sur le sol français, j'étais vraiment ravi"*.

Reste que le trajet dans l'océan Indien est une gageure. Il faut au moins cinq jours pour rejoindre Mayotte depuis Dar-es-Salam. Parfois plus. Un Congolais a entrepris la traversée maritime pendant sept jours avec sa femme et ses trois enfants. *"Je n'avais jamais pris la mer, je ne savais pas. Ce fut terrible"*, le manque d'eau, la faim, la chaleur, *"mes enfants vomissaient, j'ai cru qu'ils allaient mourir dans le kwassa"*. *"C'est la première fois que je me suis dit : 'Là, je vais mourir'"*. *"On se rend compte du danger de la traversée qu'au moment où on est dans le bateau"*.

Pour un autre Congolais, se remémorer la traversée est un plongeon dans de mauvais souvenirs. *"C'était vraiment terrible. On passait notre temps à rejeter l'eau qui rentrait dans le bateau"*, raconte-t-il. *"Pour éviter de couler, nous avons tout jeté, même nos habits trempés qui pesaient trop lourds, à la mer"*.

Un congolais a été abandonné par ses passeurs au large de Mayotte. Il ne doit sa survie qu'aux gendarmes qui ont intercepté son embarcation. Une fois ramené à terre, ce père de famille a été relâché dans la nature sur cette île "inconnue" - mais avec une Obligation de quitter le territoire français (OQTF).

Après ce parcours d'exil éreintant jusqu'à Mayotte, ils ont enchaîné de nouvelles épreuves : administratives cette fois. Ils ont dû patienter "*très longtemps*" avant de décrocher un "*premier rendez-vous*" en préfecture pour déposer un dossier d'asile. À Mayotte, les délais de réponse pour obtenir ce "*premier rendez-vous*" se comptent en *plusieurs mois, voire une année*. Une fois cet entretien obtenu, il faut encore attendre avant d'obtenir une convocation de l'Ofpra. Et pendant ce temps, "*nous ne sommes rien, nous n'avons aucun statut*". À cette attente s'ajoute, en cas de réponse négative, la crainte d'un renvoi vers Goma. Une hypothèse qui pétrifie les occupants du camp.

La patience des Congolais est donc mise à rude épreuve. "*Je suis content d'être en France, vraiment*», «*mais en fait, ici, ce n'est pas vraiment la France, on patiente depuis des mois, les enfants ne vont pas à l'école, ils traînent dans la boue toute la journée*". "*En fait, quand tu arrives ici, une fois la joie passée, il ne se passe plus rien*".

### **Une femme meurt après le chavirage d'un kwassa au large de l'île française**

Une femme dont la nationalité n'a pas été précisée est morte samedi 28 mars 2026 après le chavirage de son kwassa au large de l'îlot Mtsamboro - la plus petite île de l'archipel français. Le drame s'est déroulé lors de l'interception de l'embarcation par la Police aux frontières (PAF). Le pilote du bateau aurait refusé de s'arrêter à l'approche de la vedette des autorités. L'embarcation précaire aurait alors chaviré. La PAF a pu récupérer la vingtaine de passagers. Malgré la tentative de réanimation du Smur (Structure mobile d'urgence et de réanimation) et des pompiers à Longoni, la femme tombée à l'eau n'a pas pu être ranimée.

Selon une enquête du Monde, paru en septembre 2025, les forces de l'ordre françaises sont pointées du doigt pour leur mode d'interception des kwassas - susceptible de provoquer des naufrages.

Aucun bilan précis n'existe sur cette route migratoire dans l'océan indien. Mais d'après les données publiques du Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) Sud océan Indien, au moins 477 exilés sont morts ou ont disparu dans les eaux territoriales françaises autour de Mayotte depuis 2010. Un rapport du Sénat français de 2012 qui soulignait "les dangers de longue date de cette route" estimait que ces traversées ont causé "*entre 7 000 et 10 000 morts entre 1995 et 2011*". Pour rappel, aucune ONG ne sillonne la zone, il est ainsi probable que de nombreuses embarcations précaires aient pu couler sans avoir été répertoriées.

Selon la préfecture de Mayotte, 390 kwassas ont été interceptés en 2025 (contre 493 en 2024), conduisant à l'interpellation de 240 passeurs.

## **NORD**

### **Quatre migrants meurent lors d'une tentative de traversée de la Manche**

Jeudi 9 avril 2026 au matin, deux hommes et deux femmes sont décédés alors qu'ils "*tentaient de monter à bord d'un taxi-boat*", a annoncé le préfet du Pas-de-Calais. "*Les courants, qui peuvent être dangereux, les ont emportés*" dans le secteur d'Equihen-

Plage, à quelques kilomètres au sud de Boulogne-sur-Mer, il souligne que ce bilan est encore "provisoire". Les quatre personnes décédées sont des adultes, mais les nationalités des victimes ne sont pas encore connues, ajoute la procureure.

Selon le préfet, une personne a été récupérée en urgence relative, "*frappée d'hypothermie*", et 37 autres personnes ont été prises en charge par les secours. Parmi eux, deux enfants ont été "*conduits à l'hôpital par précaution*", indique la préfecture.

"*Les services de l'État et les équipes de secours sont pleinement mobilisés*", affirme encore la préfecture. Une équipe de l'AFP sur place a constaté un important déploiement de véhicules de pompiers, ainsi que des voitures de la gendarmerie, du Samu et de la protection civile. Les exilés ont été pris en charge sur la plage, recevant des couvertures de survie pour se réchauffer. Ils ont ensuite été transférés en bus vers un centre d'accueil.

"*Il y a eu un départ raté*" vers 7 heures du matin et une trentaine de migrants n'ayant pas pu embarquer dans le canot pneumatique se sont retrouvés "*à l'eau*", a rapporté le maire de la commune d'Equihen-Plage, présent sur place. Le bateau a toutefois "*continué son chemin*" avec "*à peu près une trentaine de personnes*" à bord, selon la procureure. "*Les gendarmes ne sont pas intervenus pour empêcher le départ*", souligne le préfet. Les passeurs sont responsables de ce drame : "*C'est le cœur de notre action que de démanteler les réseaux de passeurs*". Le parquet de Boulogne-sur-Mer a ouvert une enquête, confiée à la gendarmerie maritime et à l'Office de lutte contre le trafic illicite de migrants (Oltim).

La technique des "taxi-boats" qui récupère des candidats à l'exil directement dans l'eau, est de plus en plus utilisée pour éviter les interceptions terrestres par la police sur les plages. "*Il en résulte une augmentation considérable des risques encourus par les migrants, l'embarquement se faisant directement dans l'eau*", soulignait la préfecture maritime de la Manche et de la Mer du Nord (Prémar) il y a quelques mois. "*On meurt plus au moment de l'embarcation, et moins en pleine mer*", résumait la coordinatrice de l'association Utopia 56 à Grande-Synthe.

La coordinatrice de l'association d'aide aux migrants Utopia 56 à Calais, a critiqué jeudi le "*dimensionnement*" du dispositif de sauvetage en mer déployé par l'État. "*Quand on voit aujourd'hui que la plupart des décès à la frontière surviennent dans cette bande de 300 mètres en mer, il faut questionner ce dispositif de sauvetage. Est-ce qu'il est suffisant ? Est-ce qu'il y a assez de bateaux qui sont capables d'intervenir dans des zones avec du bas-fond ? Pour l'instant, on n'a pas l'impression que ce soit le cas*", a-t-elle déclaré.

### **Des agents britanniques dans un centre d'accueil pour dissuader les migrants de traverser la Manche**

Depuis cet automne s'opère un nouvel aspect de la coopération franco-britannique pour lutter contre les arrivées de migrants sur les côtes anglaises. Une fois par mois depuis octobre 2025, des agents britanniques se rendent au centre d'accueil et d'examen des situations (CAES) de Croisilles, près d'Arras (Pas-de-Calais) afin d'informer et surtout déconstruire les clichés des migrants désireux de rejoindre le Royaume-Uni.

"*Les agents viennent à deux pour apporter des informations sur la réalité de l'accueil des migrants en Angleterre. Ils déconstruisent les idées reçues répandues : vous*

*aurez du travail, un logement, des papiers", explique le coordinateur du CAES. "La réalité est que la Grande-Bretagne n'est pas l'Eldorado que s'imaginent les exilés", confirme le directeur des CAES du département. Leur intervention a également permis de résoudre certaines situations jusque-là bloquées, tel que le regroupement familial d'un enfant avec ses parents déjà au Royaume-Uni.*

Ouvert en octobre 2016, le CAES de Croisilles offre une solution de "*mise à l'abri*", principalement à des hommes seuls, ainsi qu'une aide pour leurs démarches administratives : la demande d'asile - qui concerne entre 5 et 7 % des personnes - ou le retour au pays, une option qui reste rare. "*Plus de 90 % des exilés (du CAES) veulent traverser la Manche pour gagner la Grande-Bretagne, qui reste un Eldorado*", affirme le coordinateur.

Ces interventions britanniques, menées en soutien au travail de l'équipe du CAES, visent avant tout à dissuader les migrants de tenter cette traversée dangereuse. Au moins 29 personnes sont mortes en mer en 2025. "*L'idée est aussi de dire aux exilés qu'il existe des voies légales pour se rendre en Grande-Bretagne depuis la France*". L'accord « un pour un » entré en vigueur le 5 août 2025 prévoit le renvoi en France d'un migrant arrivant au Royaume-Uni par "small boat", en échange de quoi Londres s'engage à accepter un migrant se trouvant en France et exprimant sa volonté de demander l'asile. Mais le dispositif patine : selon le Home Office, entre août 2025 et mars 2026, seuls 377 migrants ont été renvoyés en France et 380 ont été accueillis au Royaume-Uni dans le cadre de cet accord.

Reste que les interventions des agents britanniques peinent à porter leurs fruits auprès des exilés. "*Quand l'objectif final est à 30 km alors qu'on a fait 6 000 km à pied pour venir, il est très difficile de dissuader de traverser la Manche. Certains tentent, échouent, finissent par poser les bagages. Mais ce n'est pas du tout la majorité*". D'autant qu'en face le discours des passeurs est bien différent, tout comme celui des exilés ayant réussi à passer au Royaume-Uni. "*On leur dit que continuer signifie potentiellement perdre la vie. Mais notre discours bute sur l'attrait qu'il y a pour ce pays. Certains y ont aussi des intérêts : une famille sur place, un lieu où s'établir, de l'argent qu'ils ont envoyé pour éviter de se faire dépouiller... Ils parlent aussi la langue pour la plupart*".

## **PARIS**

### **Le salon de l'emploi des réfugiés fait salle comble**

Des dizaines de personnes font la queue calmement avant de pouvoir entrer dans le bâtiment, où se tient le troisième salon de l'emploi pour les réfugiés organisé par Tent France, un réseau de 50 grandes entreprises engagées dans l'intégration des exilés ayant obtenu une protection internationale. Toute la matinée, la file d'attente ne désemplit pas et occupe une grande partie du trottoir de la rue adjacente à la Bourse du travail. "*Merci de votre patience. On sait que c'est long mais on essaye de faire au mieux.*" Jeudi 26 mars 2026, une jeune femme, chasuble bleu estampillé du logo de Tent France sur le dos, tente de faire patienter la foule qui s'agglutine devant la Bourse du travail, dans le centre de Paris.

"*Ces personnes, même si elles ont le droit de travailler, rencontrent énormément de difficultés pour trouver un emploi pour des raisons très variées : que ce soit à cause d'une mauvaise maîtrise du français, de la méconnaissance du travail, ou encore de l'absence de réseaux professionnels*", explique la directrice de Tent France. "*C'est donc important que ce public spécifique bénéficie de son propre salon pour lui*

*offrir de meilleures conditions de recrutement."*

Un Soudanais de 36 ans, CV sous le bras, est venu plein d'espoir. Il peine à trouver un emploi. Réfugié depuis quelques mois, il multiplie les déconvenues. *"J'ai postulé dans différents domaines via des agences d'intérim pour augmenter mes chances mais on refuse toujours mon profil car je n'ai pas d'expérience"*. Il était commerçant avant de fuir la guerre dans l'ouest du Soudan en 2023. Si 57 % des réfugiés travaillaient avant d'arriver en France, leur taux d'activité tombe à 40 % la première année suivant l'obtention de leur statut.

Toute la matinée de ce jeudi, de 9h30 à 13h, les employeurs enchaînent les entretiens avec les candidats sous forme de speed-dating. Une trentaine de grandes entreprises, partenaires du réseau Tent, sont représentées pour l'occasion : L'Oréal, Zara, Amazon ou encore le groupe hôtelier Hyatt.

Au rez-de-chaussée, une salle est réservée aux emplois plus qualifiés (secteurs de la banque, de la vente, etc.). Le premier étage se concentre sur les services à la personne, ménage, restauration rapide, etc.

Un homme de l'association La voix des réfugiés, qui parle huit langues tente d'orienter les candidats selon leurs profils et veut aussi les mettre à l'aise. *"Je suis là pour aiguiller les gens car souvent, ils ne savent pas quels sont les métiers proposés. Eux, ils veulent avant tout du travail dans n'importe quel domaine mais beaucoup ne savent pas comment faire : ils ne connaissent pas le principe du CV et ne parlent pas bien français. Donc on communique dans leur langue et cela leur permet d'être plus confiant"*.

Au premier étage, devant le stand de l'entreprise de vente et d'achat en ligne Amazon, c'est l'effervescence. Une foule compacte tend l'oreille pour entendre les explications de la responsable du recrutement. Cette femme (qui n'a pas l'autorisation de parler à la presse) récupère des dizaines de CV de personnes qui pourront, soit, être amenées à suivre une formation au sein d'Amazon, avec un CDI à la clé, soit, signer des CDD selon *"les pics d'activités"* de la société (rentrée scolaire, fêtes de fin d'année...).

Le stand de McDonald's aussi connaît un franc succès. Les candidats se succèdent devant les quatre représentants de la compagnie américaine. Ce jeudi matin, une soixantaine de personnes se sont présentées. *"Employer des réfugiés correspond à nos valeurs d'inclusion. Je vous rappelle que notre devise est 'Venez comme vous êtes' donc on l'applique aussi dans le recrutement"*, assure une responsable des ressources humaines pour McDonald's France, qui dispose d'environ 1 600 restaurants dans le pays. *"Chez nous, on recrute en permanence, on a toujours des besoins"*.

A l'instar des autres entreprises présentes à ce salon, McDonald's affirme ne pas privilégier les CV des personnes mais leur motivation. La société balaye ainsi tous les obstacles auxquels sont confrontés les réfugiés sur le marché du travail. Les trous dans le CV à cause d'un parcours d'exil long et sinueux ? *"Un non-sujet"*. La mauvaise maîtrise du français ? *"Pas un problème, nos formations se font en plusieurs langues."*

Chez Uniqlo aussi, on met en avant la politique de diversité et d'inclusion. La marque japonaise essaye d'appliquer sa philosophie du *"simple et accessible à tous"* dans ses magasins à ses recrutements. *"On a besoin que les personnes parlent un français de niveau B2 pour la vente mais on ne recrute pas sur le CV. On regarde surtout le dynamisme et la motivation du candidat"*, signale une *"talent manager"* chez Uniqlo.

Les métiers proposés ce jeudi matin sont principalement dans des secteurs en manque de main-d'œuvre, et demandant peu de qualifications. Mais pour les réfugiés

ayant fait des études dans leur pays d'origine, candidater pour ce type de postes peut être difficile.

Seulement 2 % des réfugiés occupent des fonctions de cadre lors de leur premier emploi en France, selon une enquête sur l'intégration des primo-arrivants du ministère de l'Intérieur.

Une femme de 36 ans originaire de l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) a réussi à faire valoir son diplôme en santé publique obtenu au pays. Mais depuis cinq ans, elle ne trouve pas de travail dans son domaine. "J'envoie des CV, personne ne me répond", souffle cette femme tirée à quatre épingles.

Une autre a travaillé deux ans dans un restaurant puis a quitté son poste en juin 2024. "La restauration, ce n'est pas pour moi et je veux qu'on prenne en compte mon diplôme", dit-elle, en essayant de se frayer un chemin dans les allées bondées du salon. Faute de mieux, elle postule néanmoins pour être hôtesse d'accueil afin de subvenir à ses besoins.

Originaire du Gabon, un réfugié de 30 ans a fait des études en comptabilité-gestion dans son pays, mais il n'essuie que des refus, même dans des secteurs qui embauchent plus facilement. Il compte, lui aussi, beaucoup sur ce salon pour trouver un emploi. "Je postule une vingtaine de fois par jour via des agences d'intérim pour être préparateur de commandes ou faire de la gestion de stock mais sans succès", dit le trentenaire qui a obtenu son statut de protection en septembre dernier. "Je n'ai jamais passé d'entretien, on me répond toujours 'non', c'est déprimant. En fait, quand tu n'as pas ton statut [de réfugié] tu ne peux pas travailler mais quand tu l'as, on ne te répond pas", résume le Gabonais. Lors du salon, lui qui a postulé auprès de plusieurs entreprises comme Uniqlo, Zara ou BNP Paribas, a du mal à cacher son stress : "J'espère que ça va marcher car il y a beaucoup de monde".

Pour cette troisième édition, 700 réfugiés se sont rendus jeudi matin à la Bourse du travail, soit plus du double attendu. En moyenne les années précédentes, entre 10 et 12 % des candidats ont trouvé un emploi grâce à ce salon, contre 5 à 10 % pour un salon "généraliste", selon les chiffres de Tent France.

## **PAS DE CALAIS**

### **Des migrants évacués d'un campement proche de l'aire de repos de l'A26 à Saint-Hilaire-Cottes**

La préfecture du Pas-de-Calais a mené mercredi 8 avril 2026 une opération de mise à l'abri d'exilés installés dans un campement précaire à Linghem, dans l'arrondissement de Béthune. Huit personnes étaient présentes. Il leur a été proposé des solutions d'hébergement et un accompagnement social.

Ce campement est situé à proximité de l'aire de repos de Saint-Hilaire-Cottes sur l'autoroute A26. Depuis plusieurs mois, des personnes migrantes avaient trouvé refuge dans cet espace boisé, dans des conditions de vie "précaires et dangereuses" selon le communiqué de la Préfecture qui note "la présence de bouteilles de gaz et de quantités de déchets importantes".

Ce campement, à proximité de l'aire d'autoroute, permettait aux exilés de multiplier les tentatives d'intrusion dans les camions à destination de Calais et du Royaume-Uni. La gendarmerie avait été alertée à plusieurs reprises ces dernières semaines pour des personnes marchant sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute ou

montant dans des camions. C'est dans ce contexte que le 12 mars 2026, un migrant avait été percuté par une ou plusieurs voitures sur une départementale à proximité du campement. L'homme avait été sérieusement blessé.

<https://www.francebleu.fr/hauts-de-france/pas-de-calais-62/linghem/des-migrants-evacues-d-un-campement-proche-de-l-aire-de-repos-de-l-a26-a-saint-hilaire-cottes-dans-le-pas-de-calais-9068739>

## **SEGRE-EN-ANJOU-BLEU**

### **Edmond Baudoin en concert dessiné : le pinceau d'un humaniste**

Edmond Baudoin, dessinateur précurseur du portrait dans l'univers de la bande dessinée, est venu apporter son soutien à l'association SMS Solidarité Migrants du Segréen, dimanche 29 mars 2026 à l'occasion d'un concert dessiné à Segré-en-Anjou-Bleu (Maine-et-Loire). Un beau moment d'humanité.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/segre-en-anjou-bleu-edmond-baudoin-en-concert-dessine-le-pinceau-dun-humaniste-8f0a46d2-2d05-11f1-907e-c89d90e05bfb>

## **TOULOUSE**

### **Un vaste réseau démantelé dans cinq départements du Sud-Ouest, deux suspects écroués**

Après des mois d'investigations, les policiers de l'antenne toulousaine de l'Office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM) ont mené une vaste opération, lundi 30 mars 2026, coordonnée par un juge d'instruction de Foix pour démanteler un réseau actif dans cinq départements du Sud-Ouest.

Après des opérations de contrôle de plusieurs salons de coiffure en Ariège, Aude, Haute-Garonne, Lot-et-Garonne et Tarn, ils ont démantelé un réseau soupçonné d'aider des étrangers en situation irrégulière à entrer et circuler en France.

L'enquête a mobilisé seize enquêteurs et deux brigades cynophiles pour interpellier les suspects et perquisitionner plusieurs sites simultanément. Ils sont aussi soupçonnés d'avoir eu recours au travail dissimulé en bande organisée.

Le butin saisi est conséquent : plus de 200.000 euros en espèces découverts dans des coffres et des valises, au milieu de vêtements et même sous un lit, ainsi que plus de 80.000 euros sur des comptes bancaires. Les policiers ont également mis la main sur du matériel informatique et plusieurs smartphones.

À l'issue des gardes à vue, deux hommes ont été présentés au magistrat instructeur de Foix puis placés en détention provisoire. L'instruction se poursuit désormais pour déterminer l'ampleur exacte de ce réseau.

<https://www.francebleu.fr/occitanie/haute-garonne-31/toulouse/trafic-de-migrants-un-vaste-reseau-demantele-dans-cinq-departements-du-sud-ouest-deux-suspects-ecroues-4860543>

## **MANCHE**

### **Londres et Paris prolongent de deux mois seulement leur accord pour sécuriser la frontière**

Londres et Paris vont prolonger de deux mois seulement leur accord de

coopération sur la sécurisation de leur frontière commune dans la Manche, a annoncé mardi 31 mars 2026 le Home Office (équivalent du ministère français de l'Intérieur). Au terme d'après discussions, les deux pays n'ont pas réussi à finaliser un nouveau partenariat permanent. En attendant d'autres pourparlers, il fallait donc parer au plus urgent : maintenir la militarisation de la frontière pour empêcher les traversées clandestines de la Manche. Pour cela, Londres va fournir un financement de 16,2 millions de livres (18,5 millions d'euros). De l'argent qui servira à assurer la surveillance des plages au cours des deux prochains mois.

*"Alors que les négociations en vue de la finalisation d'un accord franco-britannique amélioré se poursuivent, les contrats opérationnels ont été prolongés de deux mois afin de fournir des capacités françaises essentielles en matière de maintien de l'ordre et de surveillance",* a indiqué le ministère britannique de l'Intérieur.

Depuis des mois, les deux gouvernements négocient une nouvelle prolongation, mais sont en désaccord. Le point d'achoppement principal ? Augmenter le nombre d'interventions des autorités françaises en mer pour intercepter les "small boats". Selon plusieurs médias britanniques, Londres souhaite ainsi conditionner le versement d'une contribution financière à un objectif d'interceptions supérieur à celui constaté actuellement. Mais la France s'y oppose, mettant en avant le droit international de la mer qui interdit les interventions en mer - et donne la priorité aux seules opérations de secours. *"Paris craint que les exigences britanniques ne mettent davantage en danger la vie des demandeurs d'asile et des agents français". "Nous ne voulons pas d'une recrudescence des traversées de migrants pendant que les négociations se poursuivent. Nous souhaitons une augmentation significative du nombre d'agents chargés de l'application de la loi sur les plages françaises",* a ainsi déclaré un porte-parole du Home Office. *"Nous voulons en avoir plus pour notre argent".*

Côté français, on grince des dents face aux exigences britanniques. *"Ce que nous voulons, c'est que [...] les Britanniques contribuent au financement des systèmes d'interception, qui sont très coûteux. Mais ils ne doivent pas subordonner ce financement à une exigence d'efficacité qui pourrait être extrêmement dangereuse pour les migrants, pour les services [de sécurité] et pour la France [...] Le sauvetage passe avant tout. Et la loi",* a déclaré le 26 mars 2026 le secrétaire d'État chargé de la Mer, devant la commission d'enquête parlementaire sur le respect des libertés et droits fondamentaux des personnes migrantes.

Cette négociation franco-britannique s'inscrit dans le traité de Sandhurst, signé en 2018 entre Londres et Paris. Ce traité prévoit que le Royaume-Uni finance une partie des actions menées par la France pour sécuriser les plages françaises, car c'est sur le sol français que se situe la frontière franco-britannique. C'est donc sur ses côtes que se déroulent les contrôles des personnes en partance pour le Royaume-Uni. Ce partenariat avait déjà été prolongé de trois ans en 2023, et devait expirer mardi 31 mars 2026 à minuit.

Depuis 2023, le Royaume-Uni a versé 540 millions d'euros à la France dans le cadre du traité. L'argent sert à financer les patrouilles sur les plages, à l'achat de matériel comme des drones, mais également à la construction (en cours) du futur centre de rétention de Dunkerque - qui se situe précisément à Loon-Plage. Son ouverture est prévue pour la fin 2026-début 2027 et devrait compter 140 places.

L'an passé, 451 472 migrants sont arrivés au Royaume -Uni après une traversée périlleuse de la Manche depuis la France, soit le deuxième nombre le plus élevé après le record de 45 774 de 2022, selon les données du Home Office. Au moins 29

migrants ont péri en mer en 2025, d'après un comptage effectué par l'AFP à partir de sources officielles françaises et britanniques.

## ***LE RENFORCEMENT DES CONTROLES POLICIERS REND LA TRAVERSEE DE LA MANCHE PLUS MORTELLE, SELON DES CHERCHEURS***

Pendant un an, des chercheurs britanniques du Centre for Sociodigital Futures et de Border Forensics – une organisation qui enquête sur les frontières à l'aide de cartographes – ont étudié les différents moyens de surveillance à la frontière franco-britannique déployés ces dernières années. Et le constat est sans appel : **l'augmentation des décès est directement liée au renforcement des contrôles.**

Pour arriver à ce constat, les enquêteurs ont mis en relation les données géographiques des incidents dans la Manche les données de vol des avions de surveillance, des témoignages recueillis sur le terrain ou encore les données compilées par les associations du littoral. Ainsi, entre 1999 et 2026, au moins 525 décès de migrants ont été recensés à la frontière britannique avec l'Europe. Parmi ces décès, 197 personnes sont mortes ou ont disparu dans la Manche, dont 129 – près d'un quart de tous les décès enregistrés à la frontière extérieure du Royaume-Uni – entre 2023 et fin 2025.

Selon cette « contre-expertise », l'augmentation des morts dans la Manche est directement liée aux accords franco-britanniques conclus pour "*stopper les bateaux*" de migrants. Les chercheurs notent que depuis 2020, au fur et à mesure des accords, les financements alloués au gouvernement français pour endiguer les traversées en petites embarcations ont explosé, dépassant les 620,3 millions de livres sterling. Mais "les centaines de millions de livres sterling investies dans le renforcement des frontières françaises n'ont pas enrayer l'immigration clandestine vers le Royaume-Uni". "*Au contraire, elles l'ont déplacée des 'routes canalisées' utilisées ces dernières décennies – camions, trains et ferries – vers la haute mer, où les dangers encourus par les voyageurs se sont accrus à chaque accord conclu*". De nombreux témoignages recueillis ces dernières années démontrent aussi que la militarisation de la frontière entre la France et le Royaume-Uni pousse les exilés à emprunter des itinéraires toujours plus dangereux.

Un phénomène déjà largement documenté par des ONG et médias mais il s'agit ici de la première enquête de chercheurs reliant "*de manière exhaustive*" les données géospatiales relatives aux traversées de "*small boats*", aux décès et aux pratiques de surveillance des frontières dans le nord de la France.

Les chercheurs signalent même que 2023, année de la "*déclaration conjointe des dirigeants*" - un accord migratoire conclut entre les deux pays actuellement en cours de renégociation - , a connu "*une augmentation spectaculaire du nombre de décès dans la Manche*", notamment car "*un changement de mentalité au sein des forces de l'ordre françaises*" s'est engendrée. Ce changement s'explique donc pas le renforcement des contrôles, selon les chercheurs, qui distinguent trois domaines : les interventions concernant le commerce de matériel nautique, la surveillance terrestre et la surveillance maritime. Ainsi, le rapport précise que "*prises ensemble, toutes ces pratiques de surveillance des frontières (...) ont démontré que les politiques étatiques visant à empêcher les traversées en petites embarcations étaient un facteur déterminant de l'augmentation du nombre de décès parmi les migrants dans la Manche*".

Selon le rapport, les opérations contre les chaînes d'approvisionnement ont un impact sur le nombre de canots pneumatiques et pousse les migrants à recourir à du matériel de "qualité inférieure" car "les matériaux habituels sont indisponibles". Et comme la diminution du nombre d'embarcations "ne réduit pas la demande globale de traversées mais accroît la demande par rapport à l'offre", le "nombre de personnes par canot a augmenté". Un phénomène qui n'a "cessé d'augmenter d'année en année".

Ensuite, les chercheurs pointent l'augmentation des effectifs de police sur le littoral. De 45 officiers en 2019 réparti dans la zone de Calais, ce chiffre est passé à 1 200 aujourd'hui et couvre toute la côte de Dunkerque à la baie de Somme. Et les policiers ont des méthodes de plus en plus offensives. Des opérations durant lesquelles des policiers ont lacéré des embarcations ont été recensées. Et depuis peu, les autorités françaises ont expérimenté un nouveau dispositif pour empêcher les départs de canots de migrants dans la Manche : l'interception des « taxi-boats » en mer.

Ainsi, cette surveillance policière accrue "contribue directement à réduire le nombre total d'embarcations disponibles les jours de traversée" et conduit les passeurs "à adopter de nouvelles tactiques" toujours plus dangereuses comme les "taxi-boats", note le document. Par exemple, de plus en plus de départ depuis la Belgique ont été recensés ces dernières semaines, augmentant la durée en mer et ainsi les risques encourus.

Tous ces contrôles ont fait de la traversée de la Manche "un itinéraire de plus en plus dangereux" commente le rapport qui, dans une cartographie recensant les incidents en mer, démontre que les décès ont de plus en plus lieu au niveau des côtes françaises. L'embarquement "est devenu le moment le plus mortel du voyage". C'est même à ce moment précis, par écrasement dû à la violence et la précipitation de la montée dans le bateau, que sont décédés certains migrants.

La surpopulation des embarcations entraînent aussi des incidents au bout de seulement quelques heures de navigation, averti le rapport, citant l'exemple du 12 juillet 2024, lorsqu'un canot pneumatique a fait naufrage près du Cap Gris-Nez "une heure seulement après son départ". "Le nombre important de personnes à bord a fait que, malgré le fait que le navire de sauvetage français ait constaté le dégonflement du flotteur et la chute de personnes à l'eau, quatre personnes se sont noyées et quatre autres ont disparu avant que 56 personnes ne puissent être secourues", rappelle l'enquête.

En conclusion, les experts estiment que les autorités ne tiennent pas compte de la détermination des exilés et "des raisons qui poussent tant de personnes à tenter de monter de force à bord de canots pneumatiques". Et, ce faisant, "occultent les effets des politiques anti-traffic, certes 'efficaces', mais malavisées".

Du côté des autorités françaises, on rappelle que les trafiquants d'êtres humains ont aussi une grande part de responsabilité dans le bilan des décès. Ce sont les passeurs qui surchargent les canots - dont l'approvisionnement est compliqué par les démantèlements des filières. Les risques d'affaissement des embarcations sont donc démultipliés. "Ils jouent avec les limites", dénonçait en 2024 un porte-parole de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord (Premar). "Je rappelle qu'on peut couler en quelques secondes si on ne sait pas nager". Même près du rivage.

Interrogés fin 2025 à la suite de la signature de l'accord "one in one out", de nombreux migrants avaient part de leur détermination à rejoindre l'Angleterre, malgré les accords et durcissements de la politique de chaque côté de la frontière. "En France, je n'ai nulle part où aller alors je n'ai pas d'autre choix que de tenter ma chance au

Royaume-Uni", racontait un Soudanais de 26 ans dont la demande d'asile a été refusée en France. *"Peu importe, je vais quand même continuer mon chemin. Je suis venu d'Afrique, j'ai traversé le désert, la mer Méditerranée... J'ai fait trop de route pour arrêter maintenant et avoir peur d'un accord"*, témoignait de son côté un Soudanais de 18 ans.

## **JUSQU'A 9 ANS DE PRISON REQUIS POUR UN RESEAU DE 19 PERSONNES TRANSPORTANT DU MATERIEL NAUTIQUE**

Dix-neuf personnes étaient jugées la semaine dernière devant la chambre correctionnelle de la juridiction interrégionale spécialisée (Jirs) du tribunal de Lille, dans le nord de la France, pour *"aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irréguliers d'un étranger en bande organisée"* et *"participation à une association de malfaiteurs"*.

Âgés de 22 à 49 ans, les 19 prévenus, parmi lesquels une femme, sont majoritairement originaires d'Irak, mais aussi de Turquie et de Syrie. Lors de son réquisitoire, le ministère public a souligné la *"spécificité"* de ce dossier qui concerne *"un réseau d'acheminement de matériel nautique (canots pneumatiques, gilets de sauvetage) en lien avec un réseau de passeurs"*, et non des *"passeurs classiques"* de migrants.

Les 19 prévenus avaient été arrêtés début 2024 en Allemagne lors d'une opération menée en collaboration avec la France et la Belgique. Selon les investigations, le groupe faisait partie, depuis 2022, d'un vaste réseau d'acheminement de matériel nautique de l'Allemagne vers les plages du nord de la France.

Le réseau fonctionnait sur *"le même schéma que celui du trafic de stupéfiants"* (véhicules ouvreurs, messageries cryptées, lieux de stockage...), selon le magistrat du parquet. Les accusés sont soupçonnés d'avoir organisé jusqu'à huit traversées par nuit, pour un montant de 120 000 euros chacune.

Le parquet a divisé les 19 accusés en trois groupes, en fonction de leurs rôles présumés dans le réseau.

Trois des mis en cause, considérés comme les *"têtes pensantes"* du réseau, étaient aussi jugés pour *"blanchiment aggravé en bande organisée"*. Le parquet a requis, vendredi 27 mars 2026, neuf ans de prison et 150 000 euros d'amende à l'encontre d'un Irakien de 34 ans soupçonné d'être le chef, et sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende pour chacun des deux autres.

Le deuxième groupe était composé d'un *"guetteur"*, d'un *"rabatteur"* et d'un *"logisticien"* selon le parquet, qui a requis des peines de quatre et cinq ans de prison et 20 000 et 30 000 euros d'amende à leur encontre.

Le dernier groupe était celui des *chauffeurs* : 11 hommes et une femme accusés d'avoir transporté à de nombreuses reprises du matériel nautique d'Allemagne, où ces équipements étaient stockés, jusqu'au littoral du nord de la France, où ont lieu les départs clandestins vers l'Angleterre. Pour l'ensemble des prévenus, ces réquisitions ont été assorties d'une interdiction définitive du territoire français, a précisé le parquet, comparant l'organisation et la hiérarchie de ce réseau à celles observées dans les trafics de stupéfiants.

La décision a été mise en délibéré à l'issue des plaidoiries vendredi 1<sup>er</sup> avril 2026, en fin d'après-midi.

## Deux migrants meurent lors d'une tentative de traversée de la Manche

Deux migrants sont morts mercredi 1er avril 2026 lors d'une tentative de traversée irrégulière de la Manche au large de Gravelines, a annoncé la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord (Prémar). Selon une source policière, les deux victimes étaient des hommes, l'un soudanais et l'autre afghan. La troisième personne blessée, une femme, a été transportée à l'hôpital sans que son pronostic vital ne soit engagé.

L'embarcation était déjà remplie quand elle est arrivée au large de Gravelines. *"On ne sait pas encore d'où venait le canot mais il était chargé avec un premier groupe de personnes. Il est venu au large de Gravelines pour récupérer un autre groupe. C'est au moment de l'embarquement de ce second groupe que le drame a eu lieu"*, précise un porte-parole de Prémar. Les secours sont intervenus auprès de huit migrants en difficulté. Trois nécessitaient *"une prise en charge médicale immédiate"*. Cinq autres personnes secourues, non blessées, ont été interpellées et placées en garde à vue.

L'embarcation avait été repérée par la gendarmerie maritime vers 07h30 au large de Zuydcoote (Nord), tout près de la frontière belge - ce qui laisse penser que le premier groupe ait pu embarquer sur le canot en Belgique avant de faire route vers la France pour récupérer un second groupe. Le bateau a tout de même poursuivi sa route vers le Royaume Uni avec environ 80 personnes à son bord et est bien arrivé jusqu'aux côtes anglaises, indique la procureure de Dunkerque.

Après la mort de deux migrants, quatre hommes ont été placés en garde à vue, l'un d'eux étant lui-même passager d'un canot clandestin, indique la procureure de la République de Dunkerque. Elle précise que trois d'entre eux sont soupçonnés d'avoir *"participé à l'acheminement des candidats à l'exil jusqu'au point d'embarquement"*. Elle indique également que le quatrième homme se trouvait à bord d'un bateau après l'embarquement à Gravelines, et qu'il a été récupéré par la gendarmerie maritime.

Le fait de venir au large récupérer des migrants s'apparente au mode opératoire des taxi-boats", qui consiste à embarquer des passagers en les forçant à entrer dans l'eau. Ce procédé est de plus en plus utilisé sur les côtes du nord de la France pour éviter les interceptions terrestres par la police sur les plages. *"Il en résulte une augmentation considérable des risques encourus par les migrants, l'embarquement se faisant directement dans l'eau, "dans des conditions toujours plus chaotique"*, soulignait la Prémar il y a quelques mois.

Ces deux décès sont les premiers enregistrés en mer pour 2026. Au moins 29 migrants ont péri en mer l'an dernier.

<https://www.francebleu.fr/hauts-de-france/nord-59/gravelines/quatre-hommes-en-garde-a-vue-apres-la-mort-de-deux-migrants-au-large-de-gravelines-8713080>.

## Deux migrants sont morts noyés, 27 sont secourus au large de Gravelines

Vers 10h, mercredi 1er avril 2026, le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) est appelé pour venir au secours d'une embarcation en difficulté au niveau de la plage du Petit Fort Philippe à Gravelines. A leur arrivée, les secours découvrent 30 migrants à bord, dont trois *"nécessitant une prise en charge médicale immédiate"* précise la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord. Le SMUR est alors appelé en renfort. Malgré une intervention rapide des secours, deux

personnes ont été déclarées décédées. Le troisième exilé secouru a été débarqué sur la plage de Gravelines pour être pris en charge par les services de secours terrestres. Une quatrième personne **est toujours portée disparue**. *"Les opérations de recherche et de sauvetage ... se poursuivent"*, indique la préfecture maritime.

<https://www.francebleu.fr/hauts-de-france/nord-59/gravelines/deux-migrants-sont-morts-noyes-au-large-de-gravelines-lors-d-une-tentative-de-traversee-de-la-manche-2356268>

### **Une centaine de migrants secourus mercredi en Manche**

Au cours de la nuit du mardi 31 mars au mercredi 1er avril, 111 migrants ont été secourus en mer lors de différentes opérations de sauvetage menées par les autorités et sauveteurs français, a annoncé, jeudi 2 avril, la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord (Prémar).

Après un premier signalement envoyé au centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) Gris-Nez, un canot avec 77 personnes est secouru. Tous les passagers sont débarqués au port de Boulogne-sur-Mer où ils sont pris en charge par les services de secours à terre. *"Le CROSS reçoit un signalement d'une embarcation de migrants située au large de Sangatte avec 12 personnes à son bord. Le CROSS porte secours à l'ensemble des 12 migrants avant de les débarquer au port de Calais"*. Une troisième embarcation, avec 15 personnes à son bord est également assistée et tous ses passagers ramenés au port de Calais.

*"Une opération de secours a également eu lieu au niveau de Petit-Fort-Philippe. Six personnes ont été secourues par le Ridens lors de l'opération, tandis que deux personnes ont été déclarées décédées. Un peu plus tard, une autre personne a été secourue et débarquée au port de Calais"*. Les deux victimes

Le même jour que les deux décès, au moins 325 migrants sont arrivés au Royaume-Uni à bord de cinq embarcations, selon le correspondant de la BBC dans le Kent.

## **MEDITERRANEE**

### **Trois corps de migrants récupérés sur le littoral libyen**

Samedi 4 avril 2026, des membres du Croissant-Rouge libyen, en collaboration avec la police locale, ont récupéré trois corps, probablement des migrants qui cherchaient à rejoindre l'Europe, échoués sur le littoral de Misrata, une ville située à l'est de la capitale Tripoli. Une vidéo diffusée par l'organisation montre des secouristes transportant les corps pour les charger dans une ambulance. Pour l'heure, les dépouilles, non identifiées, ont été remises aux autorités compétentes afin que les procédures légales et d'identification nécessaires puissent être menées.

### **Plus de 70 personnes migrantes portées disparues**

Plus de 70 personnes sont portées disparues après le naufrage d'une embarcation de migrants en méditerranée centrale qui a fait au moins deux morts. "Nous

sommes profondément attristés par ce nouveau drame en Méditerranée", a déclaré le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ajoutant que ses représentants apportaient "un soutien immédiat aux survivants".

Trente-deux personnes ont été secourues après le naufrage de l'embarcation, partie samedi après-midi de Tajoura, dans le nord de la Libye, avec à son bord environ 105 femmes, hommes et enfants. L'embarcation en bois a chaviré dans une zone de recherche et de sauvetage contrôlée par les autorités libyennes, selon Mediterranea Saving Humans.

D'après Sea-Watch, les survivants ont été secourus par deux navires marchands et débarqués dimanche matin 5 avril 2026 sur l'île italienne de Lampedusa. Une vidéo publiée par l'ONG et visiblement tournée depuis l'avion de surveillance Sea-Bird 2 montre des hommes s'agrippant à la coque du bateau chaviré, à la dérive en pleine mer, puis approché par un navire marchand. « *Nous partageons la douleur des survivants, de leurs familles et de leurs proches. Ce dernier naufrage n'est pas un tragique accident, mais bien la conséquence des politiques des gouvernements européens qui refusent d'ouvrir des voies d'accès sûres et légales* », a écrit Mediterranea Saving Humans.

D'après le ministère italien de l'Intérieur, 6 175 migrants sont arrivés sur les côtes italiennes au cours de la même période, selon les derniers chiffres datant du 3 avril.

<https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2026/04/05/plus-de-70-personnes-portees-disparues-apres-le-naufrage-d-une-embarcation-de-migrants>

### **Mer Égée : 19 migrants, dont un bébé, meurent noyés au large de la Turquie**

Les autorités turques ont récupéré, mercredi 1er avril 2026 dans la matinée, 18 corps de migrants en mer Égée, au large de Bodrum dans le sud-ouest du pays, selon les garde-côtes. Vingt-et-une personnes ont par ailleurs pu être secourues lors de cette opération. Mais l'une d'elles est décédée après son arrivée à l'hôpital, portant le bilan à 19 exilés morts dans ce naufrage. Selon le gouverneur de la province, "tous les passagers de l'embarcation étaient de nationalité afghane".

D'après les garde-côtes, l'embarcation pneumatique, qui transportait "un grand nombre de migrants irréguliers", a refusé de s'arrêter "malgré les avertissements visuels et sonores émis" et a "continué sa fuite à grande vitesse". "En raison des conditions météorologiques et maritimes difficiles, [le canot] a pris l'eau et a coulé", affirme le communiqué. Mercredi matin, les recherches se poursuivaient pour retrouver une personne disparue.

La station balnéaire très courue de Bodrum est située à proximité de plusieurs îles grecques, parmi lesquelles Kos, un des points d'entrée dans l'Union européenne (UE) en mer Égée, car à moins de cinq kilomètres de la Turquie.

Les naufrages sont fréquents lors de ces traversées périlleuses vers les îles grecques, notamment en raison de collisions avec des navires des autorités grecques ou turques. Le 9 mars 2026, une collision entre un bateau des garde-côtes turcs et une embarcation de migrants a causé la mort de 14 exilés au large des côtes de Finike, dans la province d'Antalya au sud-ouest de la Turquie.

Au moins 831 migrants ont disparu ou ont été retrouvés morts en Méditerranée depuis le début de l'année, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

# UNION EUROPÉENNE

## ***LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME***

### ***ANNULE L'EXPULSION D'UN AFGHAN DEPUIS LA SUEDE***

La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a estimé que la Suède ne pouvait pas renvoyer un ressortissant afghan vers son pays d'origine. Dans une décision rendue jeudi 26 mars 2026, sept juges ont unanimement contesté cette expulsion, au motif qu'elle violerait l'article 3 (interdiction des traitements inhumains ou dégradants) de la Convention européenne des droits de l'Homme.

L'affaire concerne le cas de D.M., un Afghan arrivé en Suède en 2015 alors qu'il était "*adolescent / jeune adulte*", indique la CEDH dans sa décision. À deux reprises, en 2018 et 2023, le requérant a été débouté de sa demande d'asile par les autorités suédoises. Sans-papiers, le jeune homme s'est vu notifier une ordonnance de renvoi. Il a alors saisi la Cour, affirmant courir un risque dans son pays d'origine en raison de plusieurs facteurs : son appartenance à l'ethnie hazara – persécutée par les Taliban au pouvoir en Afghanistan depuis l'été 2021 - ; sa région d'origine - Mazar-e Sharif, où l'organisation de l'État islamique de la province du Khorasan est particulièrement active - ; son rejet de l'islam et son "*occidentalisation*" après avoir passé près de 10 ans en Suède - l'"*occidentalisation*" désignerait des Afghans et Afghanes habitués à des valeurs et des pratiques "*occidentales*" incompatibles avec la façon dont le régime Taliban régit la société.

Selon la CEDH, les autorités suédoises n'ont "*pas tenu compte de tous ces facteurs de manière cumulative dans leur évaluation des risques*". Si la Cour a bien constaté que "*la situation sécuritaire générale en Afghanistan était grave et fragile*", elle juge que "*le niveau de violence n'[est] pas suffisant [à lui seul] pour conclure qu'un renvoi constituerait nécessairement une violation de l'article 3 de la Convention*".

De même pour la question des droits de l'Homme en Afghanistan. La CEDH souligne que la situation "*s'[est] constamment détériorée depuis la prise de pouvoir des Taliban, avec des informations faisant état de violations généralisées des droits de l'Homme, notamment des arrestations et détentions arbitraires, des exécutions extrajudiciaires et des peines capitales, des châtiments corporels, des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements*".

Concernant la "*discrimination généralisée*" de la minorité hazara en Afghanistan, la CEDH estime ne pas être "*convaincue que les Hazaras sont systématiquement exposés à des mauvais traitements en violation de l'article 3*".

Dans sa décision, la CEDH signale que ces facteurs individuels, "*considérés séparément ne constituent pas nécessairement un risque réel*", mais "*l'effet cumulatif de la situation personnelle du requérant, notamment son appartenance ethnique hazara,*

*dans le contexte de la situation générale des droits de l'Homme en Afghanistan, créait un risque réel de mauvais traitements en cas de retour en Afghanistan".*

Si ce n'est pas la première fois que la CEDH examine une affaire de ce type, il s'agit du premier arrêt concernant une expulsion vers l'Afghanistan depuis la prise de pouvoir des Taliban en 2021, selon la Cour. Cette décision est un coup dur pour le gouvernement suédois et plus largement pour les capitales européennes. Sous l'impulsion de l'Italie, de l'Allemagne ou encore de l'Autriche, plusieurs États européens veulent permettre le renvoi de déboutés du droit d'asile afghans dans leur pays d'origine, malgré le retour des Taliban. Pressée par vingt pays de l'UE, la Commission européenne a finalement annoncé en octobre 2025 avoir entamé des discussions avec les Taliban pour expulser les ressortissants afghans en situation irrégulière présents sur le Vieux continent.

Pour l'heure, rien n'est fait, chaque pays mettant en œuvre sa propre politique de renvoi. Ainsi, l'Autriche a expulsé un réfugié afghan condamné en justice depuis la reprise du pouvoir des Taliban en 2021. L'Allemagne autorise déjà les expulsions vers l'Afghanistan - via des vols charters organisés par le Qatar. Mais elle est allée encore plus loin cette année : en février 2026, elle a expulsé un groupe de criminels afghans d'un aéroport allemand vers Kaboul.

Des renvois que condamnent fermement les ONG de défense des droits humains. *"Expulser des personnes vers des pays dangereux comme l'Afghanistan et diaboliser les réfugiés est l'expression d'un programme autoritaire qui a malheureusement également trouvé son chemin en Allemagne"*, a dénoncé Amnesty International en février 2026.

## **LE "REGLEMENT RETOUR" VALIDE AU PARLEMENT EUROPEEN**

Après un premier vote en Commission des Libertés civiles (LiBé), le Parlement européen a validé jeudi 26 mars 2026 le *"règlement retour"*, un net durcissement de la politique migratoire du continent dans lequel figure une idée phare de nombreux pays européens.

*"Par 389 voix pour, 206 contre et 32 abstentions, le Parlement a approuvé le passage à la prochaine étape du processus législatif, afin de mettre à jour le système commun européen pour le retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier dans l'UE"*. Le paquet de mesures adopté est réclamé par une majorité d'État membres, ainsi que par les eurodéputés de droite et d'extrême droite, qui ont salué le vote par un tonnerre d'applaudissements dans l'hémicycle.

Les trois institutions de l'UE – la Commission, le Conseil et le Parlement – vont désormais entamer des négociations en trilogue afin de mettre au point un texte final.

Pour l'heure, les mesures de ce *"règlement retour"* sont :

- **L'ouverture de centres de retour** – appelés *"hubs de retour"* – dans des pays hors des frontières de l'Union européenne (UE) où seraient envoyés les migrants déboutés de l'asile et détenteurs d'une Obligation de quitter le territoire (OQT).

- **Ces expulsions pourront se faire vers des "pays tiers sûrs"** - avec lequel l'étranger n'a parfois aucun lien. *"Ce règlement permettrait également le retour dans un pays qui accepte d'accueillir la personne sur la base d'un accord conclu avec un État membre de l'UE ou avec l'UE"*. Les mineurs non accompagnés ne sont pas concernés. Mais les familles, si.

*"Les familles avec mineurs peuvent être envoyées dans ces centres, où aucun mécanisme de surveillance n'est prévu"*, s'insurge une eurodéputée. *"Nous externalisons sans contrôle ni garde-fous la politique migratoire européenne."*

- **Un allongement de la rétention de 18 mois à 24 mois**, même si les *"départs volontaires"* seront encouragés en premier lieu, précise le texte. *Cet allongement de la rétention pourrait être dans certains cas illimité. "Les États membres peuvent prolonger la détention des ressortissants de pays tiers identifiés comme présentant un risque pour la sécurité [...] pour une durée supérieure à la durée maximale"*.
- **L'enfermement des mineurs non accompagnés et de familles avec enfants en centre de rétention est autorisé** : mais ce placement doit se faire *"en dernier recours et pour la durée la plus courte possible, en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant"*.
- **Un durcissement de la rétention : les étrangers sans papiers** *"peuvent être placés en détention, par exemple s'ils ne coopèrent pas, présentent un risque de fuite, constituent un risque pour la sécurité ou pour tout autre motif pertinent empêchant leur éloignement en temps utile"*.
- **Une interdiction d'entrée sur le sol européen de façon permanente.** *"La durée de l'interdiction dépend des circonstances individuelles de chaque cas et peut être permanente dans les cas où une personne est considérée comme représentant un risque pour la sécurité."*
- **Une reconnaissance mutuelle des décisions.** C'est-à-dire qu'une décision d'expulsion prise en France, par exemple, s'appliquera partout dans l'UE. *"Cela montrera clairement qu'un ordre de quitter le territoire d'un État membre est un ordre de quitter tous les États membres de l'Union européenne"*

Pour les ONG, c'est une nouvelle douche froide. *"Aujourd'hui, le Parlement européen a voté pour renforcer les exigences, les sanctions et les restrictions disproportionnées imposées aux personnes faisant l'objet d'une décision de retour, et pour étendre considérablement le recours à la détention et pour des périodes beaucoup plus longues, en deçà des normes juridiques internationales"*, a écrit Amnesty international

*"Par ce vote, les députés européens élus par le peuple choisissent d'exposer des centaines de milliers de personnes, y compris des enfants, à un préjudice irréparable"*, s'est offusquée la chargée de plaidoyer au PICUM (Plateforme pour la coopération internationale sur les migrants sans papiers), jeudi 26 mars 2026. *"Le texte autorise les États membres à placer des enfants et des adultes en détention, à séparer des familles et à envoyer des personnes dans des centres de rétention situés dans des pays où elles n'ont jamais mis les pieds"*.

Et le Picum d'ajouter : *"Ces propositions confèrent également des pouvoirs étendus permettant de restreindre la liberté de circulation des personnes, de fouiller leurs effets personnels, d'imposer des mesures de 'sécurité' disproportionnées et de partager"*

des données à caractère personnel avec des pays ne disposant pas de garanties suffisantes."

## ALLEMAGNE

### **L'industrie se joint aux efforts de recrutement international de travailleurs**

Le directeur général de la PME allemande Omexom Hochspannung, qui emploie environ 500 personnes et construit des lignes électriques à haute tension, explique qu'il est de plus en plus difficile de trouver des travailleurs qualifiés pour ses chantiers à travers l'Allemagne, d'autant que les déplacements sont nombreux et demandent régulièrement de s'absenter pendant plusieurs jours. Il espère désormais recruter de nouveaux travailleurs qualifiés au Vietnam dans le cadre d'un projet de coopération et de développement entre Berlin et Hanoi. Le Vietnam est actuellement en pleine transition vers les énergies renouvelables et bénéficie du soutien de l'Agence de coopération internationale allemande (GIZ), qui agit essentiellement pour le ministère allemand pour la Coopération économique et le développement (BMZ).

L'Allemagne a en effet besoin de monteurs de lignes aériennes, qui assurent la construction, l'entretien et la réparation des réseaux électriques haute tension. Dans le même temps, le fournisseur d'électricité vietnamien EVN a ouvert un centre de formation dédié précisément à ce métier. Le gouvernement allemand affirme vouloir attirer des travailleurs qualifiés étrangers tout en renforçant les structures de formation et en transférant des connaissances dans les pays d'origine.

Si le BMZ collabore déjà avec de nombreux partenaires pour former des travailleurs qualifiés, l'industrie allemande devrait désormais se joindre à l'effort à travers la plateforme «WE Faire». "L'Allemagne a besoin de travailleurs qualifiés", a rappelé la ministre du Développement, lors du lancement du projet à Berlin. D'autant que la population est vieillissante. "Les projections sont claires : plus de 20 % des salariés en Allemagne ont au moins 55 ans et prendront leur retraite dans les dix prochaines années". Les démographes ont calculé que le pays aura besoin de 400 000 travailleurs qualifiés étrangers chaque année au cours de la prochaine décennie pour combler ces déficits. Pour atteindre ce chiffre, environ 1,6 million de personnes devraient immigrer en Allemagne chaque année.

"Le recrutement dans les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine revêt une importance croissante pour l'économie allemande". La jeunesse dans nombre de pays est souvent bien formée et sa part dans la population augmente. "De nombreux jeunes de ces pays recherchent également des opportunités au-delà de leurs frontières. Leurs gouvernements attendent de nous, en tant que gouvernement allemand, que nous créions et renforçons les voies d'accès à l'immigration qualifiée", note la ministre.

Les recrutements doivent s'effectuer selon des règles transparentes et être soumis à un contrôle. Cela inclut la fourniture d'informations sur les conditions de travail, les salaires et les qualifications requises. Les programmes de formation doivent préparer les participants aussi bien à s'en sortir dans leur pays d'origine qu'en Allemagne. Les coûts et les risques doivent être partagés, et les travailleurs qualifiés potentiels doivent être en mesure de couvrir les frais de formation continue ou de déménagement.

"Nous voyons régulièrement des entreprises partir du principe qu'elles vont recevoir un employé parfaitement formé et qu'elles pourront le mettre à contribution immédiatement", explique la directrice d'un cabinet de conseil. Par le biais de son association « Giving Africa a New Face », elle soutient l'intégration des migrants dans la

région de Munich. *"L'idée romantisée est que les gens arriveront en parlant déjà allemand, s'intégreront rapidement, feront preuve de résilience et seront enthousiastes à l'égard de l'Allemagne et de tout ce qui va avec"*, observe-t-elle, mais ce n'est pas la réalité.

*"Il ne s'agit pas de former une phrase grammaticalement correcte, mais de savoir que la communication et le leadership dans les entreprises allemandes fonctionnent différemment"*, ajoute un homme qui conseille les entreprises allemandes sur les questions interculturelles. Même dans la vie quotidienne, il existe de nombreux obstacles difficiles à surmonter. *"Il faut être prêt à ce que, dans environ 80 % des cas, les gens abordent les choses différemment des Allemands."*

Les candidats à l'émigration doivent également faire preuve d'une grande patience en attendant de pouvoir venir en Allemagne. En raison de la lourdeur de l'administration, il faut souvent des années avant qu'un travailleur qualifié étranger puisse réellement commencer à occuper un emploi en Allemagne.

Le directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de Nuremberg, a de nombreuses anecdotes à raconter à ce sujet. Un trop grand nombre de services de l'Etat sont impliqués dans les processus de recrutement et les bureaux d'immigration — en particulier dans les grandes villes — sont débordés. Même les *"procédures accélérées"* sont source de déceptions. *"Le terme de 'procédure accélérée pour les travailleurs qualifiés' sonne bien, car il fait croire que tout ira vite, et on paie même un supplément pour cela. On part donc du principe que ce sera effectivement plus rapide, mais ce n'est souvent pas du tout le cas"*. Face à cette situation, la Chambre de commerce investit dans des moyens financiers et humains pour prendre en charge certaines démarches, comme l'examen préliminaire de tous les documents requis. *"Les services d'immigration savent que les documents proviennent d'un partenaire de confiance, et le processus se déroule alors plus facilement."* *"Nous ne devrions pas seulement parler de ceux qui arrivent, mais aussi de ceux qui restent"*. En 2024, pour la première fois, le nombre de personnes ayant quitté l'Allemagne a dépassé celui des arrivants. Régulièrement, des travailleurs qualifiés étrangers rentrent dans leur pays d'origine ou partent ailleurs parce que leurs attentes en Allemagne n'ont pas été satisfaites.

Pour une entrepreneuse, cela tient en grande partie à l'attitude des Allemands envers les immigrés. Pour elle *"si nous voulons garder notre attractivité, la question est directement liée à la manière dont nous traitons les immigrés qui sont déjà ici"*. Elle dirige une entreprise d'aide à la personne à Hanovre qui emploie 250 personnes, dont beaucoup sont étrangères. *"Il s'agit de réfugiés et de personnes qui ont simplement immigré ici à un moment donné. Des entreprises comme la mienne, et bien d'autres encore, les forment, pour constater par la suite qu'ils viennent de recevoir un avis d'expulsion, ce qui signifie en substance : c'était un plaisir de travailler avec vous, mais maintenant, au revoir"*, raconte-t-elle.

### **Après la visite d'al-Charaa, Merz espère un retour massif des réfugiés syriens**

Environ 80 % des Réfugiés syriens en Allemagne doivent, à moyen terme, rentrer dans leur pays, estime le chancelier, objectif partagé par Damas. Le chancelier allemand estime que le statut de centaines de milliers de Syriens était lié à la guerre dans leur pays. Après la chute du régime Assad, il n'y a pas de raison, pour que ces personnes restent en Allemagne. L'aide économique de Berlin à Damas – 200 millions d'euros cette

année – doit constituer un soutien pour la reconstitution du pays. Une conférence a évoqué ces questions et des sociétés allemandes ont annoncé des investissements en Syrie.

Ça n'est pas un hasard non plus si le président syrien a aussi rencontré le ministre de l'Intérieur allemand. Des expulsions peu nombreuses vers la Syrie ont déjà eu lieu. Elles doivent augmenter à l'avenir, avant tout pour les Syriens criminels. En revanche, les Syriens sont peu nombreux à profiter des programmes de retour au pays avec un soutien financier proposé par Berlin.

L'objectif du chancelier, de 80 % de départs paraît ambitieux : la situation difficile en Syrie, les besoins de main d'œuvre de l'économie allemande et les nombreuses naturalisations suscitent des interrogations. Il y a beaucoup de réserves sur cette opération bilatérale entre Berlin et Damas sur la reconstruction de la Syrie. Avant une construction économique, il faut une construction politique qui obéit à un standard international en termes de respect des droits de la personne humaine.

## BELGIQUE

### **La Belgique conclut un accord avec l'Algérie pour accélérer les expulsions d'Algériens en situation irrégulière**

Après 20 ans de négociations Bruxelles et Alger ont conclu, mardi 31 mars 2026, un accord de réadmission des Algériens en situation irrégulière vivant en Belgique. Selon la ministre belge, *"cet accord de réadmission nous permet de renforcer la lutte contre l'illégalité, d'alléger la pression sur nos prisons et de rendre notre société également plus sûre"*. Il prévoit *"la possibilité de transférer plusieurs personnes par vol et de recourir à des vols directs ou indirects"* ainsi que *"de faire appel à des escorteurs algériens"* pour les retours forcés. Le texte doit encore être approuvé par le Parlement belge. La ministre a ajouté que la *"réussite d'une politique migratoire crédible et cohérente dépend[ait] d'un retour effectif des personnes n'ayant pas le droit de séjourner en Belgique"*.

Selon les chiffres communiqués par son cabinet, 2 251 personnes déclarant avoir la nationalité algérienne ont reçu l'an dernier un ordre de quitter le territoire belge mais seuls 85 ont effectivement quitté le pays.

Un second accord prévoyant l'exemption de visa pour les détenteurs algériens de passeports diplomatiques et de service a également été signé par les ministres des Affaires étrangères des deux pays en présence de la ministre belge de l'Asile et la Migration.

Ces deux textes ont été annoncés à l'issue d'une visite de travail du chef de la diplomatie algérienne à Bruxelles, quelques mois après une visite du ministre belge des affaires étrangères à Alger, en juillet 2025.

À son arrivée au pouvoir début 2025, la ministre de l'asile et de la migration avait promis la *"politique la plus stricte jamais menée"* en Belgique sur les questions migratoires. Sous son impulsion, la Belgique a pris ces derniers, des mesures destinées à réduire drastiquement la présence d'étrangers dans le pays.

Le taux de protection internationale accordée par la Belgique a chuté en 2025, passant de 47,8 % en 2024 à 28,4 % en 2025. Selon le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), cette baisse est à attribuer en partie au gel des dossiers des ressortissants syriens durant les 10 premiers mois de l'année dernière, qui a fait baisser le nombre de décisions positives. La deuxième explication porte sur les dossiers de

personnes ayant déjà obtenu le statut de réfugié dans un autre État de l'Union européenne (UE). Ces dossiers ont fait l'objet l'an dernier d'un traitement prioritaire. "On a pris dans ce cadre énormément de décisions d'irrecevabilité", a signalé la commissaire générale aux réfugiés et aux apatrides.

Le gouvernement belge a également décidé, en décembre, renforcé les conditions d'accès au revenu d'intégration pour les réfugiés. Désormais, ils doivent suivre un "parcours d'intégration" s'ils souhaitent toucher la totalité de cette aide.

"Nous lions l'obtention d'un revenu d'intégration à des conditions indispensables. Ceux qui veulent compter sur notre solidarité doivent, avec cet ensemble de mesures, démontrer qu'ils veulent également s'intégrer", avait expliqué la ministre. "Cela signifie : parler notre langue, rechercher activement un emploi et suivre un cours d'intégration."

Par ailleurs, Bruxelles veut inciter plus de réfugiés syriens à rentrer dans leur pays d'origine. La ministre belge de l'Asile et de la Migration a annoncé en janvier 2026 que le pays allait augmenter l'aide à la réintégration des syriens acceptant de retourner chez eux, en leur proposant jusqu'à 5 000 euros. Ce financement, en partie soutenu par l'Union européenne (UE), correspond à une aide au logement, à la formation, aux soins médicaux et au démarrage d'une activité économique.

Plus les Syriens demandent rapidement à bénéficier de ce soutien, plus le montant sera élevé. S'ils sont engagés dans une procédure d'asile et choisissent le "retour volontaire", ils pourront compter sur une aide à la réintégration de 5 000 euros. Les personnes qui restent plus longtemps dans la procédure verront cette aide diminuer. Et ceux en situation irrégulière en Belgique qui souhaitent rentrer peuvent obtenir 3 000 euros.

## **CROATIE**

### **30 migrants en hypothermie secourus sur les rives inondées de la Save**

Le ministre croate de l'Intérieur a confirmé que 30 ressortissants afghans, pakistanais, indiens et bangladais avaient été secourus mercredi 1er avril 2026 au petit matin sur les rives de la Save grâce à une intervention d'urgence, alors qu'ils tentaient de franchir illégalement la frontière entre la Bosnie-Herzégovine et la Croatie. Ils ont été retrouvés dans une zone extrêmement inaccessible et inondée entre Štitare et Babina Greda, tous au bord de l'hypothermie.

« Huit migrants ont été hospitalisés à Vinkovci, Vukovar et Slavonski Brod, tandis que les autres font l'objet de procédures administratives au commissariat de police de Županja afin de déterminer leur identité et les circonstances de leur traversée », a précisé le ministre, ajoutant que les hélicoptères et drones de la police n'avaient repéré aucune autre personne dans l'eau pour le moment, mais que les services de secours en montagne croates poursuivaient leurs recherches à pied dans la zone afin d'écarter tout soupçon de présence de personnes encore présentes.

Trente membres des garde-côtes croates, basés à Vinkovci, Osijek, Slavonski Brod et Orahovica, sont déployés sur le terrain. Ces équipes sont spécialisées dans les opérations de recherche et de sauvetage en milieu aquatique et en zone inondée. Des agents du ministère de l'Intérieur effectuent des recherches aériennes à l'aide de drones, et une équipe de la Croix-Rouge croate a rejoint les opérations sur l'eau.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos-o-Grece-cinq-passeurs-presumes-arretes-sur-l-ile-de-Samos>

## DANEMARK

### **Le centre d'Avnstrup, antichambre des expulsions pour les familles sans papiers**

Le Danemark a adopté une politique d'expulsion systématique des étrangers déboutés de l'asile ou ayant perdu leur droit au séjour dans le pays. Les personnes sont poussées à coopérer avec les autorités pour quitter le pays par leurs propres moyens. Celles qui refusent sont envoyées en centre d'expulsion en vue d'un retour négocié ou contraint dans leur pays. Comme dans le centre d'expulsion d'Avnstrup.

Le centre d'expulsion d'Avnstrup, à Hvalsø, est à une cinquantaine de kilomètres de Copenhague. Cet ancien sanatorium, entré en fonction en 1940, est devenu un centre d'accueil pour demandeurs d'asile dans les années 1990. Géré par la Croix rouge, il sert aujourd'hui de centre d'expulsion et est dédié aux familles d'étrangers. Les hommes seuls qui doivent quitter le Danemark sont, eux, hébergés dans le centre de Kærshovedgård (région du Midtjylland), géré par l'administration pénitentiaire.

En cette fin mars 2026, 185 personnes sont hébergées à Avnstrup. Une partie sont "dublinées". Elles sont entrées en Europe par un autre pays que le Danemark et doivent y retourner pour y effectuer leur demande d'asile. Ces dublinés ont été identifiés lors de la "phase 1" de la demande d'asile : le premier examen de la situation.

D'autres sont envoyés dans le centre durant l'examen de leur demande d'asile - examen appelé "phase 2". Généralement ces personnes ont commis un délit et doivent quitter le pays après avoir effectué leur peine. La dernière catégorie d'étrangers vivant dans le centre est celle des personnes à qui l'asile a été refusé en phase finale - la "phase 3". Avnstrup compte environ un tiers de résidents pour chacun de ces trois cas de figure.

Au sein de l'Union européenne (UE), le Danemark est le seul pays à avoir fait le choix d'établir sur son territoire des centres d'expulsions. Après avoir accueilli plusieurs milliers de réfugiés dans les années 1980 et 1990, Copenhague défend désormais une politique très restrictive sur l'immigration ; Celle-ci repose notamment sur l'obligation de quitter le territoire danois en cas de réponse négative à la demande d'asile ou de fin du droit au séjour. Cette mission d'expulsion et rapatriement incombe à l'agence danoise des retours (Hjemrejsestyrelsen) créée en 2020 et placée sous l'autorité du ministère de l'Immigration et de l'intégration.

En cas de réponse négative à une demande d'asile, les personnes étrangères sont incitées à coopérer avec les autorités pour rentrer dans leur pays par leurs propres moyens. Elles peuvent alors rester dans le centre d'hébergement où elles se trouvent et bénéficier d'une aide financière pour monter un projet dans leur pays. Si elles refusent de coopérer, elles doivent alors quitter leur centre d'hébergement et sont placées dans un centre d'expulsion : Avnstrup ou Kærshovedgård.

Des solutions de départ sont alors de nouveau proposées régulièrement aux personnes retenues dans les centres. Si la coopération est impossible, l'issue peut être un départ forcé. Des moments extrêmement difficiles à vivre pour les familles du centre. *"Cela arrive quatre à cinq fois par an. Les agents viennent généralement très tôt le matin et emmènent les gens [...] C'est terrible, dans ces moments-là, les murs du centre tremblent"*, raconte la responsable du centre d'Avnstrup pour la Croix rouge.

À Avnstrup, les étrangers sont libres de leurs mouvements. Mais ils ont l'obligation de confirmer leur présence deux fois par jour auprès du personnel de l'agence danoise du retour qui possède un bureau dans le centre. Ils ont la possibilité de quitter le

centre durant deux jours, deux fois par mois, à condition d'obtenir une permission spéciale des autorités danoises.

Même l'accès à la nourriture est différencié selon le statut administratif des personnes. Les demandeurs d'asile en phase 1 de la procédure reçoivent des repas préparés alors que ceux en phase 2 et 3 ont le droit de préparer leur repas. *"Normalement, les personnes [en attente de la réponse de leur demande d'asile] reçoivent de l'argent de poche pour cela mais, ici, les personnes déboutées ne peuvent pas posséder d'argent donc les gens commandent en ligne les ingrédients dont ils ont besoin pour cuisiner et cela leur est livré dans le centre"*.

Une rigoureuse distinction qui frôle parfois l'absurde. *"Nous avons accueilli récemment vingt femmes auparavant hébergées à Kærshovedgård. Là-bas, elles mangeaient dans une cafétéria des repas qui leur étaient servis. En arrivant ici, l'administration ne voulait pas du tout que leur confort de vie s'améliore. Donc nous recevons deux fois par semaine des repas surgelés pour ces vingt femmes uniquement, alors que le reste des résidents peuvent cuisiner"*. *"Les conditions [de vie] sont censées être aussi dures que possible, aussi intolérables que possible, c'est le mot que [les responsables] utilisent, pour essayer de pousser les gens à partir. Mais sans franchir la ligne qui consisterait à violer leurs droits"*, dénonce le Danish Refugee Council.

Et cette période de détention dans le centre peut durer des mois, voire des années. Car certains profils sont inexpulsables, faute de relations diplomatiques avec le pays d'origine, d'accord du pays européen de première entrée, de reconnaissance des autorités du pays d'origine.

Une Cubaine de 54 ans fait partie des étrangers inexpulsables que les autorités danoises refusent malgré tout de régulariser. Elle erre depuis quinze ans dans le système d'asile danois et vit dans le centre d'Avnstrup depuis un an et demi. Puisque les autorités cubaines refusent de la reconnaître, elle ne peut pas être expulsée vers le pays. Mais elle n'est pas libre pour autant, elle est *"tolérée"* au Danemark et est contrainte de vivre dans le centre d'Avnstrup alors que sa fille et ses trois petits enfants vivent légalement au Danemark. *"Je dois pointer auprès des services de l'immigration deux fois par jour. Je ne peux rien faire de ma vie. J'ai perdu ma famille, j'ai perdu le contact avec mes amis. Je suis très angoissée et anxieuse"*, confie-t-elle. Pour les étrangers contraints de vivre dans cet entre-deux, tout est prévu. Le centre possède sa propre école et sa propre crèche. Un café, une clinique, un psychologue et de nombreuses activités sont accessibles aux adultes, tous privés du droit de travailler et de toute aide financière de l'état. Après quelques années, les enfants peuvent également sortir du centre et fréquenter les écoles locales.

### **Dix ans après leur arrivée, les réfugiés se sentent toujours étrangers**

Dans la salle polyvalente de la bibliothèque du quartier de Nørrebro, dans le centre de Copenhague, la fête se prépare. Les musiciens traditionnels finissent leur dernière répétition. On dispose des amuse bouches levantins sur les tables et on fait chauffer du thé et du café. En ce troisième jour de l'Aïd, qui marque la fin du mois de ramadan, l'association Finjan (tasse, en arabe) a convié la communauté syrienne de la ville à un concert. Sur scène, le chanteur, accompagné d'un violon, d'une darbouka et d'une guitare, reprend les plus célèbres morceaux de la musique orientale. Pour l'occasion, les convives ont mis leurs vêtements de fête et, rapidement, la salle reprend en chœur les paroles de ces chansons qui ont bercé leur vie en Syrie.

Parmi les tables, Une jeune femme, 29 ans, fait le service dans une longue robe bleu assortie à ses bijoux. Elle ne résiste pas à l'envie d'esquisser quelques pas de danse. Cette Syrienne de Homs est arrivée au Danemark quelques jours seulement avant ses 18 ans, il y a onze ans. Aujourd'hui, elle parle danois et étudie la cuisine en alternance pour devenir chef cuisinière. Pourtant, elle a encore le sentiment d'être une étrangère ici. L'année prochaine, elle doit renouveler son permis de résidence, mais se dit très angoissée à l'idée que le renouvellement puisse lui être refusé. Car, une fois majeurs, les Syriens ayant bénéficié du regroupement familial à leur minorité, voient leurs cas traités individuellement pour le renouvellement de leur permis de résidence. Si les autorités danoises estiment que la personne ne court aucun risque à retourner en Syrie, elles peuvent refuser de le prolonger. Même si, dans les faits, cela arrive très rarement.

*"Cela dépend beaucoup de si les parents de la personne ont eux-mêmes eu un renouvellement de leur permis de résidence au Danemark", explique la responsable de la section asile au Danish Refugee Council. "Si cette personne s'est bien intégrée au Danemark, cela sera également très important lorsque les autorités vont envisager le renouvellement de son permis de résidence, car elles vont examiner les liens de la personne avec le Danemark. A-t-elle appris la langue ? A-t-elle un emploi ? A-t-elle suivi une formation ? Si c'est le cas, même si la situation en Syrie a changé, les autorités prolongeront probablement le permis de séjour".*

Depuis 2019, la première ministre sociale-démocrate sous l'influence des partis de droite et d'extrême droite, ne cesse de durcir sa politique sur l'immigration dans l'espoir d'attirer des électeurs susceptibles de passer d'un bloc politique à l'autre. Les quelque 45 000 réfugiés syriens vivant dans le pays sont dans son viseur.

Et les résultats des élections législatives du 24 mars 2026 ne devraient pas changer la donne. Le parti de la Première ministre sortante est arrivé en tête du scrutin mais a été nettement affaibli depuis 2022 et perd ainsi douze sièges de députés. Sans majorité, elle va devoir composer avec les Libéraux et Modérés du centre droit.

Des alliances qui risquent d'aller dans le sens d'un nouveau durcissement des politiques sur l'immigration. Le Danemark est déjà l'un des seuls pays en Europe à n'accorder qu'un asile provisoire. Ici, les demandeurs d'asile déboutés sont invités à coopérer avec les autorités danoises et à rentrer par eux-mêmes dans leur pays. Dans le cas contraire, ils sont envoyés en centre d'expulsion jusqu'à leur départ. Enfin, un étranger condamné en justice est également expulsé après avoir purgé sa peine au Danemark.

Arrivée au Danemark par le biais de la réunification familiale après que sa mère a obtenu l'asile dans le pays. Depuis son arrivée, la jeune femme n'a obtenu que des permis de résidence de deux ans. *"Les autorités danoises prétendent que je pourrais rentrer en Syrie, mais je viens de Homs, notre maison a été détruite, 80% de la ville a été détruite". "Bien sûr mon pays me manque, j'y ai vécu 18 ans et j'aimerais pouvoir y aller en visite mais je ne peux pas imaginer m'installer là-bas pour vivre [...] Je vis entre deux feux parce que je ne peux pas être syrienne à 100% mais pas danoise à 100% non plus",* ajoute la jeune femme.

Elle ne décolère pas face aux discours de plus en plus hostiles à l'immigration des politiques danois. Il y a vingt ans, cette graphiste a commencé à s'intéresser à la question de l'asile et a fondé l'association Refugees Welcome, aujourd'hui une référence de l'aide légale pour les migrants.

À la veille des élections législatives du 24 mars, elle fait le constat que

l'extrême droite danoise parvient encore à imposer dans le débat des idées de plus en plus radicales. *"Le Parti du peuple danois (Dansk Folkeparti), a toujours eu cette stratégie qui consiste à dire quelque chose qui semble extrême et absurde et qui n'est en réalité même pas possible, mais qui repousse sans cesse les limites de ce qui est considéré comme normal"*, souligne-t-elle. *"Ils ont vraiment trouvé le point faible des réfugiés qui consiste à les maintenir constamment dans cet état de stress où ils ne savent pas de quoi sera fait leur avenir [...] Pour des gens qui ont déjà tout perdu et dû tout reconstruire, c'est impossible de se dire qu'il va falloir tout recommencer"*, s'indigne-t-elle.

D'autant plus que de nombreux réfugiés syriens au Danemark n'ont plus aucune famille en Syrie. Pour eux, leur avenir est ici. Mais les changements réguliers de loi sur les conditions d'obtention d'un titre de séjour permanent éloignent à chaque fois un peu plus les possibilités d'installation durable. *"Quand je suis arrivé, il était possible d'obtenir un permis de résidence permanente en faisant des études ici. Mais cela a changé et maintenant il faut avoir travaillé à temps plein au moins trois ans et demi après la fin de ses études pour pouvoir y prétendre"*, dénonce un membre de l'association Finjan, qui a fait des études avant de devenir travailleur social.

À cela s'ajoutent de nombreux autres critères pour obtenir la résidence permanente. *"Vous devez vivre au Danemark depuis au moins huit ans, avoir un certain niveau en danois, ne pas avoir de dettes ni de condamnation en justice"*. Des critères qui éloignent de facto un certain nombre de réfugiés, notamment les personnes peu lettrées. Or, sans l'obtention de ce permis de résidence permanente, impossible d'obtenir un jour la nationalité danoise et donc de voter aux élections nationales. *"Nous sommes clairement confrontés à un problème démocratique car une part croissante de la population ne peut pas voter aux élections. Or, il s'agit de personnes qui resteront au Danemark, qui y vivent, qui y travaillent, qui paient des impôts. Mais elles n'ont aucune influence au niveau politique"*.

Le fondateur de Finjan, Assem Sweid, a un jour envisagé d'entrer en politique au Danemark. *"Je voulais être utile à la société danoise. Pendant des années je me sentais 50% syrien, 50% danois. Mais finalement j'ai tout arrêté car je sais que je ne serai jamais vraiment accepté par cette société"*. Aujourd'hui, il concentre ses efforts pour soutenir des projets de reconstruction de la société civile syrienne. Il dit avoir le plus grand mal à mobiliser les Syriens de Copenhague pour cette cause. Pour beaucoup, la page est définitivement tournée.

## ESPAGNE

### Canaries

#### **Baisse de 82 % des arrivées de migrants aux Canaries au premier trimestre 2026**

Depuis le 1er janvier 2026, 1 640 migrants sont arrivés aux Canaries après une périlleuse traversée de l'Atlantique. Soit une baisse de 82 % par rapport à la même période de l'année précédente, lorsque 9 424 exilés étaient arrivés dans l'archipel. Sur l'ensemble de 2025 déjà, les autorités espagnoles avaient enregistré une baisse des arrivées de 62% en comparaison de 2024, alors que ces dernières années l'archipel était la principale destination espagnole des migrants. Le renforcement des accords conclus entre l'Union européenne (UE) et la Mauritanie, le Sénégal et le Maroc - les trois principaux pays de départ de pirogues vers les Canaries - pour tenter d'enrayer les traversées ont eu comme effet de renforcer les contrôles et d'augmenter les interceptions

au large des côtes d'Afrique de l'ouest.

Dans ce contexte, les flux migratoires semblent s'être déplacés. Si les arrivées aux Canaries ont fortement chuté depuis janvier 2026, "*Ces derniers mois, la pression migratoire sur Ceuta est énorme*", a indiqué secrétaire général de l'Association unifiée des gardes civils (AUGC) dans la ville. Depuis le 1er janvier, plus de 1 800 personnes sont arrivées contre seulement 340 à la même période de 2025. Soit une hausse de plus de 400 %. Les arrivées à Ceuta dépassent même celles recensées aux Canaries cette année, faisant de l'enclave la première porte d'entrée des migrants en Espagne en 2026. "*Et ces chiffres ne prennent pas en compte les personnes empêchées de passer. Mais tous les jours, des migrants tentent d'entrer à Ceuta par la terre ou par la mer*"

Depuis le 1er janvier 2026, les **Baléares** ont vu débarquer 1 179 exilés, contre 954 l'an dernier à la même période. Soit une augmentation de 23 %. Et ce alors que l'année dernière déjà, les arrivées de migrants aux Baléares étaient en augmentation de 27 % par rapport à 2024. "*Cet été particulièrement, c'était le chaos*", pour la directrice de l'Observatoire des migrations de l'université des îles Baléares (UIB) et professeure de droit international. "*Des bateaux arrivaient quasiment tous les jours. Il y avait aussi des cadavres, des disparus. Ce sont des situations anormales qu'on ne voyait pas l'année dernière*". En conséquence, des exilés ont été contraints de dormir dans les rues de Palma de Majorque.

Cette route qui relie l'Algérie à l'archipel espagnol situé au large de l'Andalousie, n'est pas nouvelle, mais le profil des migrants a changé. Avant, la grande majorité des exilés arrivés aux Baléares venaient d'Algérie. Désormais, de plus en plus de Subsahariens prennent place dans les embarcations. En 2023, 73 % des personnes arrivant aux Baléares étaient d'origine maghrébine. En 2025, ce pourcentage est descendu à 30 % alors que celui des personnes en provenance d'autres pays africains a atteint 70 %.

Là encore, c'est la conséquence directe des accords conclus avec la Mauritanie par l'Union européenne et l'Espagne. "*Cela a incité les migrants à se diriger vers l'Algérie, où cette surveillance est absente et où, de plus, le trajet est plus court que celui vers les Canaries : ils peuvent être ici en quinze heures et rejoindre l'Union européenne depuis l'Afrique*", selon la professeure. Mais cette route, moins surveillée, n'est pas sans risques : d'après l'ONG Caminando Fronteras, 1 037 personnes parties d'Algérie vers les Baléares ont perdu la vie l'an dernier, contre 517 en 2024.

## **GRECE**

### **Cinq passeurs présumés arrêtés sur l'île de Samos**

Cinq personnes soupçonnées d'appartenir à un réseau de passeurs de migrants en provenance des côtes turques voisines, ont été arrêtées sur l'île de Samos, ont annoncé dimanche 5 avril 2026 les autorités locales. Selon les garde-côtes, ces arrestations font suite à la découverte, lundi, près de Kallithea à Samos, de 34 migrants transportés à bord d'un hors-bord par deux hommes qui avaient trouvé refuge sur l'île grecque après avoir été empêchés de retourner en Turquie.

Après coopération avec les services de renseignement turcs, les deux hommes, âgés de 34 et 26 ans, ont été arrêtés samedi, précise le communiqué. Trois autres hommes, de nationalités turque, syrienne et irakienne, âgés de 45, 24 et 43 ans, ont été arrêtés pour complicité présumée avec les deux suspects. Ils leur auraient fourni abri, vivres et moyens de transport pendant qu'ils se cachaient des autorités. Les cinq suspects seraient membres d'une organisation criminelle qui faisait transiter systématiquement des

migrants de Turquie vers la Grèce par voie maritime.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos-o-Grece-cinq-passeurs-presumes-arretes-sur-l-ile-de-Samos>

### **Après six jours d'errance en mer, 22 migrants décèdent au large de la Grèce**

Vingt-deux personnes, parties de Libye, sont mortes en mer Méditerranée et leurs corps ont été jetés à l'eau : tel est le drame que des survivants, secourus par un bateau de l'agence européenne Frontex, ont rapporté aux garde-côtes grecs.

Selon un bref communiqué émis par les garde-côtes, vendredi 27 mars 2026, en soirée, ces migrants sont morts après que leur embarcation pneumatique a erré, en mer, pendant six jours. Vingt-six personnes, dont une femme et un mineur, dont la nationalité n'a pas été précisée, ont pu être secourus, jeudi 26 mars, à la mi-journée, par les garde-côtes, au large de l'île grecque de la Crète.

S'appuyant sur les déclarations des survivants, les garde-côtes grecs ont précisé que l'embarcation avait quitté, le 21 mars, la région de Tobrouk, une ville portuaire de l'est de la Libye. « Au cours du trajet, les passagers ont perdu leur orientation et sont restés en mer pendant six jours sans eau ni nourriture », poursuit le communiqué. Les corps des personnes décédées auraient été jetés à la mer, sur ordre de l'un des passeurs.

Les autorités grecques ont par ailleurs arrêté deux hommes de 19 et 22 ans, de nationalité sud-soudanaise, soupçonnés d'être les passeurs. Ils sont poursuivis notamment « *pour entrée illégale dans le pays* » et « *homicides par négligence* ».

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/apres-six-jours-derrance-en-mer-22-migrants-decedent-au-large-de-la-grece-88481204-2a7e-11f1-b6d3-a26d21fbb514>

## **IRLANDE**

### **L'Irlande, cinquième pays de l'UE en termes de nombre de demandes d'asile par habitant.**

De nouveaux chiffres montrent que l'Irlande a reçu 2,4 demandeurs d'asile pour 1 000 habitants l'année dernière. Il s'agit du cinquième ratio derrière la Grèce (5,3 pour 1 000) ; Chypre et l'Espagne (2,9 toutes les deux) et le Luxembourg (2,6).

Ce taux est en baisse : en 2024 avec ses 18 000 demandes reçues, l'Irlande comptait 3,4 demandeurs pour 1 000 habitants, le pays se plaçant alors au troisième rang européen. Cette diminution s'inscrit dans un contexte plus large : l'Union européenne a connu une baisse générale des demandes d'asile de 27 % en 2025. Le taux moyen est alors passé de 2 à 1,5 demandes pour 1 000 habitants dans l'UE. Parmi les États-membres, seuls la Lettonie, la Lituanie et la Hongrie ont enregistré une légère augmentation du nombre de demandes d'asile.

Malgré la baisse de la demande d'asile, le gouvernement irlandais compte bien faire entrer en vigueur cette année son nouveau projet de loi sur la protection internationale, qui prévoit un traitement plus rapide des demandes d'asile et des potentiels renvois. Cet important ensemble de réformes présenté fin 2025 prévoit, entre autres, que les demandeurs d'asile salariés reversent entre 10 et 40 % de leur revenu hebdomadaire aux frais d'hébergement - ce qui concernerait environ 7 500 personnes selon le ministre de la Justice. Dans le cadre de ce projet de loi également, le gouvernement a durci des

règles relatives au regroupement familial pour les réfugiés, en limitant la possibilité de faire venir leurs proches dans le pays. Ceux-ci devront patienter pendant trois ans avant que leur conjoint et leurs enfants puissent les rejoindre.

Si le texte est adopté sans modification par le parlement, cette mesure entrera en vigueur avec le reste de la loi sur la protection internationale à la mi-2026.

Une telle proposition gouvernementale "*est cruelle*" et va "*directement à l'encontre de tout ce que nous devrions défendre en tant que pays*", a réagi en février le porte-parole du Parti travailliste pour la justice. C'est que les conditions de vie des primo-arrivants sont déjà rudes. Fin février, la Haute cour de justice a condamné l'État irlandais à verser 9 500 et 6 000 euros à deux demandeurs d'asile - un Afghane et un Indien - qui avaient attaqué l'État en justice pour avoir été laissés sans abri à leur arrivée dans le pays en 2023.

Ces dernières années, en particulier en 2024 lors de la hausse des arrivées, les hommes seuls se sont de plus en plus retrouvés sans solution d'hébergement, le gouvernement mettant en avant la crise du logement et la saturation des centres d'accueil. "*Pour aller faire nos besoins, nous devons marcher environ six kilomètres. On va dans une mosquée du centre-ville qui nous accepte*", témoignait un Afghane. "*C'est tellement insupportable la vie ici, je suis à bout. Je me sens tout le temps triste*".

En janvier 2026, 1 123 nouvelles demandes d'asile sont arrivées en Irlande. Soit légèrement plus (3,5%) qu'en janvier 2025. Pas moins d'un quart de ces demandes émanaient de ressortissants somaliens. La Somalie promet ainsi de se maintenir en tête des nationalités qui demandent l'asile dans le pays. Avec 2 015 demandes en 2025, le pays représente au moins un demandeur sur six en Irlande. Les nationalités qui suivent sont le Nigeria (1 910) ; le Pakistan (1 665) ; l'Afghanistan (1 290) et la Géorgie (865).

Depuis septembre 2025, le gouvernement encourage les retours volontaires vers les pays d'origine, en gonflant l'aide financière dédiée. Les personnes choisissant de rentrer volontairement avant ou après avoir reçu une décision de première instance sur leur demande de protection peuvent désormais recevoir 2 500 euros d'aide par personne, et jusqu'à 10 000 euros maximum par famille.

## ITALIE

### **7 personnes secourues mais 19 migrants retrouvés morts dans un canot au large de Lampedusa**

Nouvelle découverte macabre au large de l'île italienne de Lampedusa. Dans la nuit de mardi 31 mars à mercredi 1er avril 2026, 19 corps de migrants ont été retrouvés dans un canot près des côtes italiennes.

Vers 3 heures du matin, une opération de sauvetage est menée par les garde-côtes italiens à environ 85 milles (135 km) de l'île, entre l'Italie et la Libye. La vedette des garde-côtes a secouru sept personnes, dont deux jeunes enfants, et a récupéré les 19 cadavres dans la zone de recherche et de sauvetage libyenne (SAR zone). Les sept rescapés, dont deux jeunes enfants, souffraient d'"*hypothermie et d'intoxication aux fumées d'hydrocarbures*" et sont soignées, a indiqué le maire de Lampedusa. "*Tous [les autres] seraient morts d'hypothermie*", a écrit l'agence, qui fait état de vents violents, de pluie et de températures de 10°C dans la zone.

Le week-end dernier, un autre drame s'est déroulé dans cette zone maritime. Un canot d'environ 60 migrants subsahariens a coulé seulement quelques minutes après

son départ de Sfax. Seize personnes ont été secourues mais 19 cadavres ont été récupérés en mer et une vingtaine de migrants sont portés disparus.

Entre le 1er janvier et le 31 mars 2026, 831 migrants ont péri en tentant de rejoindre l'Europe, contre 415 à la même période de 2025. Un record pour cette période de l'année depuis les premiers relevés de l'Organisation internationale des migrations (OIM) en 2014. Ce chiffre pourrait être bien plus élevé. Lors de la tempête Harry qui a balayé le bassin méditerranéen et les côtes italiennes du 19 au 21 janvier, plusieurs embarcations ont disparu en mer. Les ONG Mediterranea Saving Humans (MSH) et Refugees in Libya ont dénombré près de 30 embarcations parties de Tunisie durant cette période. Au total selon les humanitaires, un millier d'exilés ont péri pendant la tempête.

*"Plus on met la pression pour empêcher les départs, plus on crée des conditions idéales pour les passeurs. Ils peuvent imposer des départs hasardeux, voire désastreux aux migrants",* qui n'hésitent plus à partir y compris par mauvais temps en hiver, avait expliqué un chercheur au CNRS, spécialiste des migrations maritimes. Ainsi, **le renforcement des contrôles policiers rend les traversée maritimes plus mortelle (voir ci-dessus)**

## LUXEMBOURG

### **Au Luxembourg, des temps d'attente qui s'allongent pour les demandeurs d'asile, en particulier les Syriens**

En 2025, les autorités luxembourgeoises ont mis en moyenne plus de 13 mois pour délivrer ou refuser le statut de réfugié aux demandeurs d'asile. Ce temps d'attente augmente ces dernières années. En 2021 et 2022, cette moyenne plafonnait à 10 mois. Surtout, le nombre de demandeurs d'asile ayant dû attendre le maximum théoriquement prévu par la loi luxembourgeoise, : 21 mois, , est en augmentation. En 2024, 851 personnes ont attendu entre 18 et 21 mois pour obtenir une décision, contre seulement 146 l'année précédente. En 2025, 222 personnes ont même dû attendre plus de 21 mois pour obtenir une décision : un record au cours des sept dernières années.

Plusieurs dizaines de personnes se sont d'ailleurs rassemblées début février 2026, à l'appel de l'organisation SoriiaLina, devant la Direction de l'immigration. *"Ma demande a été enregistrée le 27 mars 2023. Ça va bientôt faire trois ans que j'attends",* a raconté l'un des manifestants, ingénieur électricien de 31 ans. *"Tant que je n'ai pas obtenu le statut de réfugié, je ne peux pas faire reconnaître mon diplôme. Je travaille comme chauffeur et je dois m'en contenter (...) J'ai une fille de deux ans et deux mois que je n'ai encore jamais vue et je ne peux même pas aller voir mes sœurs en Allemagne ou en Belgique. Je suis dans une immense prison."*

Comme ce jeune homme, la plupart des manifestants de février étaient d'origine syrienne : le gel temporaire des examens des demandes d'asile syriennes constitue en effet le facteur explicatif majeur. À la chute du gouvernement de Bachar al-Assad en décembre 2024, plusieurs États membres avaient suspendu ces examens, le temps de revoir leur procédure. À ce moment-là, 864 demandes d'asile émanant de réfugiés syriens étaient en cours de traitement, selon l'Intérieur luxembourgeois. L'association luxembourgeoise Passerell avait alors dénoncé une suspension qui promettait de *"faire traîner les décisions d'asile indéfiniment"*.

De fait, leur reprise se fait au compte-goutte depuis l'été 2025. Actuellement, 550 Syriens attendent encore une décision concernant leur demande d'asile. Le gouvernement espère finir le traitement de ces demandes retardées *"d'ici l'automne 2026"*.

Le ministre des Affaires Intérieures, a confirmé à l'occasion d'une question parlementaire que les Syriens, depuis ce dégel, ne bénéficient plus automatiquement du statut de réfugié : *"On ne peut plus affirmer qu'il existe en Syrie une situation sécuritaire qui se soit détériorée au point de justifier l'octroi d'un statut de protection internationale au seul motif que la personne est originaire de ce pays."* Les Érythréens (environ 18 %) puis les Syriens (environ 10 %) constituent toujours les premières nationalités à demander l'asile au Luxembourg, selon les statistiques gouvernementales parues fin 2025.

Le Luxembourg recevait entre 2 000 et 2 600 demandes d'asile chaque année, depuis 2022. Il s'agit du septième État membre de l'Union européenne (UE) en termes de nombre de demandes d'asile reçues par habitant en 2025. Un peu moins de la moitié (de 900 à 1000) recevaient jusqu'ici une issue positive en première instance.

Mais l'année 2025 a connu une baisse des demandes, avec un peu plus de 1 700 dossiers reçus. L'un des facteurs explicatifs pourrait encore se trouver du côté des Syriens, pris dans des délais d'attente allongés : *"En 2025, 462 Syriens ont renoncé à leur demande d'asile. Ils ont obtenu un permis de séjour en tant que 'membre de famille', car ils étaient venus au Luxembourg dans le cadre d'un regroupement familial"*, expliquait le ministère des Affaires intérieures en février. Le nombre de réponses positives a également chuté à 615, toujours selon Eurostat, soit un taux de protection en première instance de 36 % - contre près de 45 % jusqu'en 2023.

*"Depuis 2023 et l'arrivée du nouveau gouvernement de droite, on observe un raidissement. Le Luxembourg s'aligne aujourd'hui avec la ligne dure de la plupart des pays européens en matière d'immigration de citoyens de pays tiers, alors qu'il était considéré comme l'un des pays les plus progressistes sur ces questions"*, retrace le directeur politique de l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI). Si le Luxembourg demeure l'un des pays européens qui accueille le plus de demandeurs de protection internationale au prorata de sa population, de plus en plus de mesures restreignent néanmoins leur accueil. *"Par exemple, en octobre 2023, le gouvernement a créé une liste d'attente pour contrôler l'accès aux structures d'accueil des hommes seuls qui ont déjà fait une demande d'asile dans un autre pays européen, laissant ce groupe de personnes à la rue ou l'obligeant à recourir aux dispositifs pour le sans-abrisme"*.

Le gouvernement luxembourgeois prévoit dans les prochains mois un projet de loi pour inscrire le Pacte asile et migration européen dans sa législation nationale. Ce projet de loi sera l'occasion d'accélérer les traitements de la demande d'asile en instaurant une *"réorganisation des critères de détermination de l'État membre responsable et la réduction des délais de procédure"*, a souligné le directeur général de l'Immigration.

Comme partout dans l'UE, l'application du Pacte va surtout implanter une procédure de filtrage qui devrait concerner mensuellement au Luxembourg environ 350 ressortissants de pays tiers, estime l'Intérieur. Objectif : *"Établir l'identité des personnes le plus rapidement possible, les soumettre à un contrôle de santé, de sécurité et de vulnérabilité et orienter ces personnes vers la procédure appropriée le plus vite possible"*, a résumé le ministre.

La seule frontière extérieure au Luxembourg est l'aéroport Luxembourg-Findel, où s'appliquera ce *"screening"*. Il pourra aussi être effectué, comme dans les autres États membres, sur le territoire en cas d'interpellations de ressortissants de pays tiers ne possédant pas sur eux de document valable.

## SUEDE

### **Le gouvernement revient à la charge avec une proposition de loi pour inciter les administrations à dénoncer les sans-papiers**

Le gouvernement suédois a annoncé mercredi 25 mars 26 qu'il allait poursuivre son projet de loi très critiqué obligeant des administrations suédoises - l'agence pour l'emploi, la sécurité sociale, l'administration pénitentiaire, l'agence de recouvrement des dettes, l'autorité des retraites et les impôts - à signaler à la police les migrants soupçonnés de séjourner illégalement en Suède.

Arrivé au pouvoir en 2022 en promettant de durcir sa politique d'immigration, le gouvernement de droite soutenu par le parti d'extrême droite SD a présenté une série de réformes qu'il entend faire adopter rapidement avant les élections législatives de septembre. Le nombre de personnes sans titre de séjour valide en Suède est estimé à plus de 100 000, selon le gouvernement qui s'appuie sur des estimations.

*"Si nous ne parvenons pas à maîtriser cette société parallèle, elle s'installera durablement et finira par se pérenniser"*, a jugé le ministre des Migrations.

Aucun souci de moralité pour le porte-parole chargé des questions migratoires au sein du parti chrétien-démocrate, membre de la coalition gouvernementale. *"Il est déraisonnable qu'un organisme détienne des informations dont l'Office suédois des migrations ou les services de police ont besoin pour exécuter les décisions d'expulsion, mais qu'il ne soit pas autorisé, en raison des règles de confidentialité en vigueur, à les communiquer aux autorités chargées de l'exécution"*

Dénoncer les sans-papiers n'est pas une proposition inédite. En mai 2024 déjà, les fonctionnaires s'étaient mobilisés contre cette proposition de loi portée par la droite. La mesure avait été jugée raciste et discriminatoire par les opposants au projet. De nombreux fonctionnaires avaient appelé à la *"désobéissance civile"*.

Amnesty international s'était offusqué d'un tel projet. *"Ce projet impliquerait que les élèves sans titre de séjour ne puissent plus faire confiance à leurs enseignants, que les familles sans papiers fréquentant une bibliothèque considèrent le bibliothécaire comme une personne dangereuse, ou encore que les personnes ayant besoin de soins hésitent à demander de l'aide par crainte d'être dénoncées par leur médecin"*. Le projet de loi avait même été surnommé *"loi de la délation"*.

Pour calmer ses détracteurs, le gouvernement a exempté certaines administrations de ce projet de délation. *"Le gouvernement et les Démocrates de Suède (SD) sont d'accord pour que les services de santé, les établissements scolaires, les services sociaux et les bibliothèques ne soient pas tenus de fournir ce type d'informations"* sur les personnes qu'ils prennent en charge, a précisé le porte-parole.

Akademikerförbundet SSR, un syndicat représentant les employés des agences concernées, a déploré une réforme contreproductive. *"Le gouvernement veut lutter contre la société parallèle, mais risque d'obtenir l'effet inverse. Cette proposition pourrait conduire à l'émergence d'une société parallèle plus vaste, où les personnes évitent tout contact avec les autorités publiques par crainte d'être signalées"*, estime la présidente du syndicat.

Même son de cloche de l'ONG de défense des droits humains Civil Rights Defenders. *"Nous avons déjà constaté [que ce projet] entraînait un changement de comportement. Les sans-papiers hésitent à contacter les autorités en général, car ils pensaient que cette mesure était déjà en vigueur"*, explique un juriste en chef de l'ONG.

*"Même si la proposition ne concerne pour l'instant qu'un nombre restreint d'administrations, le risque est grand que les sans-papiers évitent de les contacter".*

Le gouvernement veut aussi renforcer la collecte de données biométriques pour pouvoir expulser davantage de personnes. Si elles sont adoptées, ces dispositions entreront en vigueur le 13 juillet 2026.

Depuis une dizaine d'années, les restrictions adoptées par les autorités suédoises à l'encontre des personnes exilées et étrangères sur le territoire scandinave sont de plus en plus sévères. Dernière en date : les conditions pour la naturalisation. Le ministre juge qu'il est actuellement trop facile d'acquérir la nationalité suédoise. *"La nationalité doit avoir plus de sens qu'aujourd'hui"*, a-t-il déclaré lundi 9 février 2026. Selon le texte de loi, les étrangers devront justifier de huit ans de résidence en Suède pour introduire une demande de nationalité, contre cinq actuellement.

## EUROPE

### ROYAUME-UNI- FRANCE

#### Etat des lieux

En 2025, près de 50 000 personnes ont essayé de traverser la Manche pour rejoindre le Royaume-Uni à bord de "small boats", selon des chiffres de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord. Pour la même période, 6 177 migrants ont été secourus en mer par les forces françaises.

Depuis son arrivée au pouvoir à l'été 2024, le gouvernement travailliste britannique a fait de l'immigration irrégulière son cheval de bataille. Cela s'est traduit par un durcissement de sa politique migratoire avec l'adoption d'une série de mesures répressives pour lutter contre l'immigration illégale.

Parmi elles, la réduction de la protection accordée aux réfugiés, qui seront *"forcés de rentrer dans leur pays d'origine dès qu'il sera jugé sûr"*. L'accès automatique des demandeurs d'asile aux aides sociales et au regroupement familial a aussi été supprimé, tandis qu'il faudra désormais pouvoir justifier de 20 ans de présence au Royaume-Uni pour pouvoir rester indéfiniment dans le pays. Début mars, le gouvernement britannique a également annoncé cesse d'accorder des visas d'études à certains pays (Afghanistan, Cameroun, Birmanie, Soudan) dénonçant des "abus" commis par ces ressortissants.

Près de 60 000 personnes ont été expulsées entre juillet 2024 et janvier 2026, certains par la force et d'autres à travers des *"retours volontaires"*. C'est 30 % de plus que sur les 19 mois d'avant : en effet, de décembre 2022 à juin 2024, un peu plus de 44 600 étrangers avaient été expulsés.

Parallèlement, le nombre de réfugiés statutaires a la rue a explosé. Plus de 19 000 réfugiés sont à la rue au Royaume-Uni. C'est cinq fois plus qu'en 2021/2022, où les autorités avaient recensé 3 500 personnes sans-abri. Les organisations d'aide aux migrants du pays pointent *"une conséquence directe"* de la politique gouvernementale.

Le Royaume-Uni exige plus d'interventions en mer des autorités françaises pour empêcher les traversées des "small boats" dans la Manche. Mais Paris se refuse à

cette requête, s'appuyant sur le droit international de la mer qui interdit les interventions en mer (au profit des opérations de secours). Les autorités craignent en effet qu'une hausse de ces interpellations n'augmente au contraire la mise en danger de la vie des exilés, ainsi que des forces de l'ordre. Londres va fournir un financement de 16,2 millions de livres (18,5 millions d'euros) qui servira à assurer la surveillance des plages au cours des deux prochains mois.

Depuis 2023, le Royaume-Uni a versé 540 millions d'euros à la France dans le cadre du traité de Sandhurst, signé en 2018 et prolongé jusqu'en 2023. Celui-ci prévoit le financement par Londres d'une partie des actions menées par la France pour sécuriser les plages françaises. Cet argent sert à financer les patrouilles sur les plages, l'achat de matériel (drones), ou encore la construction (en cours) du futur centre de rétention de 140 places de Dunkerque - situé à Loon-Plage - qui doit ouvrir fin 2026/début 2027.

## AFRIQUE

### DJIBOUTI

#### **Un navire transportant plus de 320 migrants fait naufrage au large de Djibouti**

Les recherches se poursuivent au large des côtes de Djibouti pour retrouver des migrants dont l'embarcation a fait naufrage dans la nuit du mardi 24 au mercredi 25 mars 2026. Selon les garde-côtes djiboutiens, ils seraient plus de 320 à avoir pris place à bord d'un bateau de pêche artisanal du côté d'Obock, dans le nord du pays, pour rejoindre le Yémen en passant par le détroit de Bab el-Mandeb, un bras de mer de 20 kilomètres de large qui sépare la Corne de l'Afrique de la péninsule Arabique.

Dans un communiqué publié jeudi 26 mars, l'Organisation internationale des migrations (OIM) affirme que 9 personnes sont mortes dans la catastrophe et que 45 sont toujours portées disparues, bilan qui vient conforter l'idée que, selon elle, ce détroit est devenu l'une des routes migratoires les plus dangereuses au monde. En 2025, 900 migrants y ont en effet perdu la vie, ce qui n'a cependant pas dissuader les candidats à l'exil de tenter la traversée puisque sur la même période, leur nombre s'est accru de 20 % par rapport à l'année précédente.

Originaires d'Éthiopie pour la plupart, ces derniers fuient la guerre qui déchire leur pays pour aller chercher des opportunités à l'étranger, notamment en Arabie saoudite. Mais bien souvent, ils se retrouvent coincés au Yémen, pays lui aussi en conflit, vulnérables à de nombreux abus.

Alors que les naufragés secourus ont été conduits au centre d'accueil de l'OIM à Obock et qu'une enquête a été ouverte par la brigade d'investigation des garde-côtes djiboutiens, l'organisation craint, elle, que ce naufrage ne soit que le premier d'une longue série cette année. « *La saison chaude commence tout juste, avec une mer agitée et des vents violents* », explique la cheffe de mission de l'OIM à Djibouti.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260328-un-navire-transportant-plus-de-320-migrants-fait-nauffrage-au-large-de-djibouti>

## MAROC

### Plus de 70 000 interceptions de migrants en 2025, en baisse de 6 % sur un an

Les autorités marocaines ont publié jeudi 2 avril 2026 le bilan de leurs activités liées à l'immigration dans le royaume sur l'ensemble de l'année 2025. Et les chiffres montrent qu'au cours de l'an dernier, 73 640 tentatives d'immigration vers l'Union européenne (UE) ont été déjouées par les forces marocaines. En 2025, il y en avait eu 78 685 soit une baisse de 6 % sur un an. Cette *"baisse marquée des interceptions témoigne d'une réduction progressive des flux irréguliers, reflétant le tarissement constant de la route migratoire transitant par le Maroc"*, affirme un haut responsable de la direction en charge de la migration et de la surveillance des frontières

Selon le ministère de l'Intérieur marocain, cette baisse s'explique par le changement de routes des migrants, qui ont délaissé le Maroc suite au durcissement des contrôles, au profit d'autres itinéraires vers les Canaries et certaines zones du sud de la Méditerranée.

Pourtant, les îles Canaries ont enregistré une chute des arrivées des migrants dans l'archipel (plus de 17 500 exilés sont arrivés aux Canaries en 2025, contre près de 47 000 en 2024). Ces derniers mois, les exilés sont de moins en moins nombreux à tenter la traversée de l'Atlantique depuis les côtes de l'ouest marocain.

Les départs se concentrent désormais depuis le Sénégal et la Mauritanie, et de plus en plus au sud depuis la Gambie et la Guinée. En revanche, les débarquements ont augmenté aux Baléares de 24 % en 2025 via la route menant de l'Algérie à ces îles du large de l'Andalousie. Mais dans le même temps, les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla situées au nord du Maroc ont enregistré une hausse de 45 % des arrivées l'an dernier par rapport à l'année 2024 – des territoires dont les tentatives d'immigration se font depuis le sol marocain.

Dans leur bilan de 2025, les services marocains affirment également avoir démantelé plus de 300 réseaux de passeurs. Et 13 595 migrants ont été secourus, ou interceptés, en mer en 2025 - contre 18 645 en 2024 -, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur. Par ailleurs, 4 372 migrants en situation irrégulière ont bénéficié de programmes de *"retour volontaire"* vers leur pays d'origine au cours de l'année dernière.

Ces *"retours volontaires"* illustrent *"l'approche humaniste de la gestion migratoire"* du Maroc, qui *"concilie fermeté et responsabilité"*, déclare Reuters le même haut responsable de la direction en charge de la migration et de la surveillance des frontières. Mais, *"il n'y a rien de moins volontaire, que les 'retours volontaires'"*, avait alerté un enseignant chercheur au Collège d'Europe en Pologne, évoquant des migrants *"acculés"* et des *"expulsions"* qui ne disent pas leur nom. Ces *"retours volontaires"* s'inscrivent alors dans un *"processus de vulnérabilité accrue"*, avait aussi expliqué une chercheuse en migration à l'Institut danois pour les études internationales (DIIS). La situation des migrants dans les pays de transit, comme le Maroc, est devenue *"de plus en plus précaire et dangereuse"* et *"pour beaucoup, le programme de 'retour volontaire' est devenu la seule alternative possible"*.

Depuis 2019, le gouvernement espagnol a débloqué plus de 120 millions d'euros au Maroc pour soutenir ce pays de transit dans sa lutte contre l'immigration irrégulière. En parallèle, depuis 2013, l'UE a déboursé plus de 360 millions d'euros - dont 234 millions proviennent du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union pour l'Afrique, indique une note de l'UE datée de février 2022 - pour aider le Maroc.

Ainsi, *"parmi les voisins de l'UE, le Maroc représente le deuxième*

*portefeuille de coopération en matière de migration", peut-on lire dans le même document européen. En 2022, l'UE affirmait voir en Rabat "un partenaire stratégique et engagé [...] en matière de migration", "loyal et fiable".*

## **OUGANDA**

### **Que sont devenus les migrants expulsés des États-Unis?**

Le gouvernement ougandais a annoncé, en août 2025, la conclusion d'un accord avec l'administration Trump pour accueillir des migrants expulsés du territoire américain. Cet accord de coopération en matière d'asile permet de transférer vers des pays tiers des migrants ne pouvant pas, ou ne voulant pas, rentrer chez eux.

Selon les déclarations du secrétaire permanent du ministère ougandais des Affaires étrangères, l'accord conclu entre Washington et Kampala concerne des ressortissants de pays tiers « *qui pourraient ne pas obtenir l'asile aux États-Unis* », et hésitent ou pourraient avoir des inquiétudes quant à un retour dans leur pays d'origine.

Aucun chiffre sur le nombre de personnes attendues n'avait alors été avancé, mais l'arrangement était « *temporaire* », selon Kampala, avec des conditions strictes sur le profil de ces migrants. Pas de mineur isolé ni de casier judiciaire, affirmait le secrétaire permanent.

Une dizaine de personnes expulsées des États-Unis ont atterri, jeudi 2 avril 2026, en Ouganda. L'Ordre des avocats ougandais dénonce une opacité totale et envisage de contester la légalité de cet accord. Le vice-président de la Uganda Law Society, l'ordre professionnel des avocats en Ouganda : « *Nous sommes inquiets. Tout ce que nous savons, c'est que ces personnes sont arrivées, qu'elles ont atterri dans la matinée, mais jusqu'à présent, nous ignorons ce qu'ils vont devenir. Nous ignorons où ils ont été emmenés, ni sous la responsabilité de qui ils ont été placés. Tout a été fait en secret, sans que personne n'en soit informé, même les ministères et institutions concernés, comme les services d'immigration. Un tel accord, qui engage notre gouvernement, devrait être débattu au Parlement pour garantir un minimum de transparence et de redevabilité. La population doit savoir ce que contient cet accord : quelles sont les obligations de chaque partie, et quels en sont les avantages pour chacun. Je ne peux même pas dire avec certitude combien de personnes sont arrivées, qui elles sont, où elles seront envoyées, ce qui est prévu pour elles. Ni même quel est leur statut dans le pays. Sont-ils des réfugiés ? Ont-ils obtenu l'asile ? Il s'agit d'être humains, pas d'animaux, ni de marchandises. Ils méritent au minimum d'être traités avec dignité.* » Les autorités ougandaises ne se sont pas exprimées sur le sujet.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260403-ouganda-que-sont-devenus-les-migrants-expuls%C3%A9s-des-etats-unis-avocats-recours>

## **REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

### **Ce que l'on sait du calendrier sur l'accord migratoire avec les États-Unis**

Le gouvernement de la RDC a annoncé, le 5 avril 2026, la mise en place d'un dispositif d'accueil temporaire de migrants expulsés depuis les États-Unis. Le communiqué officiel en fixe les grandes lignes. Des précisions sur le calendrier, la durée des séjours, la logique de l'accord et la réponse aux critiques d'organisations de défense des droits humains ont été apportées par des sources gouvernementales. À ce stade, ces éléments constituent l'information publique la plus détaillée disponible.

### **« Un dispositif limité »**

Aucun chiffre n'a été communiqué. Une source gouvernementale évoque « *un dispositif limité* », « *progressif* » et « *encadré* », reposant sur un traitement « *au cas par cas* ». Elle précise que « *les paramètres précis sont volontairement encadrés* ». Le rapport sénatorial américain fournit des ordres de grandeur pour d'autres pays partenaires, mais aucune donnée équivalente n'est disponible pour la RDC. L'absence de chiffres publics ne permet pas de déterminer l'ampleur exacte du dispositif.

### **Des séjours « jusqu'à trois à six mois »**

Selon une source officielle, la présence des migrants est « *strictement temporaire* », dans l'attente de leur retour vers leur pays d'origine. Les séjours pourraient aller « jusqu'à trois à six mois » pour les cas les plus longs, avec un dispositif global appelé à s'achever « *dans un délai d'environ une année* ». La RDC se positionne donc comme un pays de transit. Des expériences observées dans d'autres pays partenaires montrent toutefois que les retours peuvent être difficiles à organiser, notamment en cas de refus des pays d'origine ou de contraintes sécuritaires. Aucun scénario alternatif n'a été détaillé par les autorités congolaises.

### **Premières arrivées avant fin-avril ?**

Les premières arrivées sont annoncées avant la fin du mois d'avril 2026. Les autorités évoquent un processus « *progressif, organisé et maîtrisé* ». Elles indiquent également que le dispositif « *peut être adapté, ajusté ou interrompu à tout moment si les conditions ne sont pas réunies* ». Aucun mécanisme précis de mise en œuvre de cette clause n'a été rendu public.

### **Quid des contreparties pour la RDC ?**

Interrogées sur les bénéfices de l'accord, des sources gouvernementales mettent en avant un « *devoir de solidarité* » et évoquent également un « *renforcement des capacités* », notamment en matière de sécurité intérieure. Le rapport sénatorial américain mentionne, pour certains pays, des transferts financiers présentés comme des compensations. Concernant la RDC, les autorités indiquent que le Trésor public ne sera pas mis à contribution, sans préciser l'existence éventuelle d'autres formes de soutien ou de financement. La notion de « *renforcement des capacités* » n'est pas, à ce stade, détaillée.

### **Un dispositif avec l'appui d'organisations internationales, selon les autorités**

Face aux critiques d'organisations de défense des droits humains, le gouvernement congolais affirme que le dispositif n'a pas de logique marchande et qu'il est mis en œuvre avec l'appui d'organisations internationales, afin de garantir le respect des droits des personnes concernées. Les autorités congolaises invoquent plusieurs instruments juridiques internationaux, notamment la Convention de Genève de 1951, son Protocole de 1967 et la Convention contre la torture de 1984. À ce stade, les procédures concrètes de mise en œuvre de ces engagements n'ont pas été précisées.

Des acteurs de la société civile soulignent que le principe de non-refoulement interdit de renvoyer une personne vers un pays où elle risquerait des persécutions, y compris un pays tiers. Cette question se pose dans le cas des personnes visées par la politique américaine, qui ne peuvent être renvoyées dans leur pays d'origine pour des raisons de protection. Une liste grandissante de pays acceptant des migrants expulsés par Washington

Depuis plusieurs mois, l'administration américaine développe une politique d'expulsion de migrants vers des pays tiers, c'est-à-dire des États qui ne sont pas leur pays d'origine. Cette politique vise notamment des personnes qui ne peuvent être renvoyées dans leur pays en raison de risques de persécution.

Selon des experts, un renvoi direct pourrait en effet contrevenir au principe de non-refoulement en droit international. Dans ce contexte, les autorités américaines ont recherché des États partenaires disposés à accueillir temporairement ces personnes.

Un rapport sénatorial américain de février 2026 évoque environ 300 transferts vers des pays tiers, pour un coût estimé à plus de 40 millions de dollars. Il mentionne des paiements à certains gouvernements africains, notamment au Rwanda, en Guinée équatoriale et en Eswatini.

Des organisations de défense des droits humains ont, dans certains cas, signalé des placements en détention à l'arrivée.

Plusieurs pays africains ont adopté des positions différentes. Le Ghana a reconnu avoir accueilli un groupe de migrants en 2025, tout en niant toute compensation financière. L'Ouganda a annoncé début avril 2026 l'arrivée d'un premier groupe de douze personnes. Le Cameroun aurait conclu un accord confidentiel avec Washington, selon le *New York Times*, et des ONG ont signalé des abus. Le Nigeria, de son côté, a refusé. C'est dans ce contexte que la République démocratique du Congo a accepté de participer au dispositif.

La société civile congolaise n'est en tout cas pas rassurée. Pour l'ONG Justicia ASBL, cet accord est opaque: « *Ni la population congolaise, ni les députés nationaux et les sénateurs n'ont été informés. Il n'y a pas eu non plus de débat public autour de ces accords. Le Congo n'est pas un dépotoir pour recevoir des individus ou des personnes qui sont refoulés ou qui ne sont pas acceptés dans d'autres pays. Notre pays ne dispose pas suffisamment d'infrastructures pour pouvoir accueillir ce genre de personnes.* » Pour d'autres voix de la société civile, la priorité devrait être de s'occuper des plus de six millions de Congolais, déplacés internes. Si le communiqué ne mentionne pas de contrepartie directe, cet accord intervient dans un contexte de coopération renforcée entre les deux pays : dans le domaine économique, avec un accord minerais contre sécurité, et dans le domaine sanitaire avec une promesse de 900 millions de dollars des États-Unis.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260407-rdc-ce-que-l-on-sait-du-calendrier-sur-l-accord-migratoire-avec-les-%C3%A9tats-unis>

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260406-rdc-le-gouvernement-annonce-un-accord-avec-les-%C3%A9tats-unis-sur-l-accueil-de-migrants-expuls%C3%A9s>

## TUNISIE

### **19 corps de migrants récupérés en mer Méditerranée, une vingtaine de disparus**

Samedi 28 mars 2026, une embarcation chargée d'environ 60 migrants a coulé seulement quelques minutes après son départ de Sfax. Les conditions météorologiques en mer s'avéraient très mauvaises en raison d'une tempête. Les autorités tunisiennes, alertées par Alarm Phone, la plateforme d'aide aux migrants en mer, "*sont parvenues à secourir 16 migrants irréguliers et à repêcher 19 corps, tous de nationalités d'Afrique subsaharienne, à 11 milles du port de Sfax [environ 17 km]*", indique le porte-parole de la Garde nationale. Une vingtaine de personnes à bord de ce même canot sont portées disparues, selon Alarm Phone.

*"Cette tragédie était loin d'être inévitable, elle résulte de l'inaction des garde-côtes tunisiens et de leurs alliés européens", déplore Alarm Phone.*

L'Union européenne (UE) a signé (en 2023) un accord avec la Tunisie, qui prévoit que Tunis empêche les migrants de prendre la mer pour rejoindre Lampedusa. À la suite de cet accord les arrivées de migrants ont chuté d'environ 60% en un an.

En 2024, sous l'impulsion de l'Italie, la Tunisie a créé sa zone de recherche et de sauvetage. Elle a pour but de *"sauver davantage de vies"*, selon Tunis, et aussi d'intercepter davantage de migrants qui tentent la traversée depuis Sfax pour rejoindre Lampedusa. Mais depuis deux ans, les ONG accusent les Tunisiens de ne jamais prendre les appels de détresse..

Les accords, notamment de l'Italie avec la Tunisie et la Libye afin qu'ils retiennent les migrants en transit vers l'Europe, ont également conduit les filières de passeurs à s'éloigner des villes de départ habituelles, de Tripoli vers Misrata en Libye, ou remonter vers le nord de la Tunisie à Bizerte pour rejoindre la Sardaigne, selon le chercheur. *"Les traversées s'allongent, sont très exposées au vent avec des courants très forts. Les passages sont certes moins contrôlés, mais les embarcations aussi moins visibles des secours"*.

Ainsi, le renforcement des contrôles policiers rend les traversées maritimes plus mortelle (voir ci-dessus)

## AMERIQUE

### CHILI

#### **Le nouveau gouvernement suspend un plan de régularisation de migrants**

Le nouveau gouvernement assure que le président sortant de gauche, avait préparé un décret pour régulariser 180 000 migrants étrangers, soit plus de la moitié des personnes en situation irrégulière au Chili. Un projet de texte qui ne sera donc pas appliqué, a assuré lundi 30 mars 2026, le service des migrations, qui dépend du ministère de l'Intérieur.

Une politique que regrette le « Movimiento Accion Migrante », une association de défense des droits de migrants : *« Cela crée beaucoup de problèmes. Car ces personnes en écrasante majorité viennent pour travailler, mais tant qu'elles restent en situation irrégulière, elles n'ont pas accès à leurs droits les plus élémentaires. »* 10% du PIB du Chili repose sur le travail des migrants. Pendant sa campagne, le nouveau président les avait invités à quitter le pays. Mais non seulement les migrants, principalement vénézuéliens, ne comptent pas partir, mais en plus il est irréaliste d'imaginer que le Chili pourra les expulser : *« Ce n'est pas possible d'expulser plus de 330 000 personnes en quatre ans. Le maximum qu'ait fait un gouvernement en une année, c'est d'expulser 8 000 personnes. »*

Le président a promis de durcir les sanctions contre les passeurs. Il veut aussi que l'immigration irrégulière devienne un délit pénal, ce qui n'est pas le cas actuellement.

<https://www.rfi.fr/am%C3%A9riques/20260331-chili-le-gouvernement-de-kast-annonce-suspendre-un-plan-de-r%C3%A9gularisation-de-migrants>

## MEXIQUE

### Un Mexicain mort en détention aux États-Unis a été enterré par sa famille

Quelque 200 personnes ont assisté samedi 4 avril 2026 dans le sud du Mexique aux obsèques d'un jeune homme mort dans un centre de détention de la police de l'immigration américaine, dont la famille a mis en doute la version officielle du décès.

Royer Pérez Jimenez, 19 ans, est mort en Floride le 16 mars dans un centre de l'ICE, qui a évoqué un suicide tout en assurant avoir lancé une enquête. Ses funérailles ont eu lieu dans sa ville d'origine de San Juan Chamula, dans le Chiapas (sud), en présence de sa famille et de voisins.

« *Ce que nous voulons, c'est qu'une enquête approfondie soit menée, parce que, malheureusement, nous considérons que le suicide n'a pas été la cause de la mort* », a dénoncé son oncle, Manuel Pérez. « *Nous supposons plutôt qu'il s'agit probablement d'un homicide* », a-t-il ajouté, évoquant la présence sur la dépouille de lésions à l'omoplate ainsi qu'à la main gauche alimentant les doutes de la famille sur les circonstances du décès. Il a raconté que le défunt avait émigré à 15 ans avec l'espoir « *de réussir et d'aider sa famille* ». « *Il a été accusé injustement [...], on lui a fabriqué un délit* », a protesté son oncle. Le jeune homme avait été arrêté le 22 janvier 2026 à la sortie de son travail. Inculpé de fraude pour usurpation d'identité et résistance à un agent, il était détenu dans le centre de détention de l'ICE en Floride depuis le 26 février 2026. Selon l'ICE, le jeune homme était entré aux États-Unis en provenance du Mexique en 2022 et avait bénéficié d'un retour volontaire.

À une date inconnue, toujours d'après ICE, il est rentré de nouveau aux États-Unis, ce qui constitue « *un crime fédéral* ». Selon les données officielles américaines, 14 migrants de diverses nationalités sont décédés depuis le début de l'année 2026 tandis qu'elles se trouvaient aux mains de l'ICE. Après l'annonce de la mort d'un autre ressortissant mexicain fin mars, la présidente du Mexique a annoncé que son pays comptait prendre des *des mesures de protestation* envers les États-Unis.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/un-mexicain-mort-en-detention-aux-etats-unis-a-ete-enterre-par-sa-famille-5aa77152-3080-11f1-b6ef-35cf984fdd2d>

## USA

### Même les familles de soldats ne sont plus épargnées par l'ICE

Une jeune femme pensait ouvrir un nouveau chapitre de sa vie. À 22 ans, cette étudiante en biochimie d'origine hondurienne venait tout juste d'épouser un sergent-chef de 23 ans sur le point d'être déployé à l'étranger. Fin mars, le couple se présente à l'entrée de la base militaire de Fort Polk, en Louisiane, dossier en main. Objectif : entamer les démarches pour permettre à la jeune femme d'obtenir une carte d'identité militaire, première étape vers l'obtention d'une carte verte. Mais ce qui devait être une simple formalité administrative bascule rapidement.

Après avoir examiné ses documents (passeport, certificat de mariage, acte de naissance) un agent s'attarde sur un point : Annie Ramos ne dispose ni de visa ni de titre de séjour. Le couple explique que leur avocat a déjà préparé une demande de régularisation, prête à être déposée dans les jours suivants. « *Ils nous ont dit qu'ils allaient trouver une solution* ». La suite prend une tout autre tournure. Un agent des enquêtes criminelles de la base alerte le ministère de la Sécurité intérieure. Peu après, ses

collègues de l'ICE entrent sur la base. La jeune mariée est interpellée, puis transférée dans un centre de détention à Basile, en Louisiane, où elle passera cinq jours aux côtés de centaines de femmes menacées d'expulsion.

Il y a encore quelques années, son cas aurait sans doute connu une tout autre issue. Arrivée aux États-Unis avant l'âge de deux ans, sans casier judiciaire, parfaitement intégrée – elle enseigne le catéchisme dans son église et s'apprête à obtenir son diplôme – la jeune femme est pourtant visée par un ancien ordre d'expulsion datant de 2005. Une décision prise alors qu'elle n'était encore qu'un bébé, après l'absence de sa famille à une audience devant un tribunal de l'immigration.

Une situation “très courante”, selon une spécialiste du droit de l'immigration et ancienne lieutenant-colonel de la réserve de l'armée américaine. *"Avant les politiques d'expulsions massives de l'administration Trump, une personne comme elle n'aurait pas été placée en détention"*, explique-t-elle. L'armée aurait, au contraire, facilité ses démarches administratives et accompagné sa régularisation.

Sous l'administration Trump, la logique s'est inversée. Dans un communiqué, le ministère de la Sécurité intérieure affirme qu'elle a été arrêtée après avoir *"tenté de pénétrer dans une base militaire"*, insistant sur le fait qu'elle fait l'objet d'une décision définitive d'expulsion. *"Le gouvernement actuel ne compte pas passer outre l'État de droit"*, ajoute-t-il.

Pour elle, cette lecture strictement juridique de la situation ignore les conséquences concrètes. *"C'est fondamentalement préjudiciable à la sécurité nationale de traiter ainsi des militaires, surtout en période de guerre"*, explique-t-elle. *"Ce soldat ne peut pas se concentrer sur sa mission."*

Dans le cas de la jeune mariée, une cagnotte en ligne lancée par sa belle-sœur a déjà permis de récolter plusieurs dizaines de milliers de dollars afin que son mari puisse s'acquitter des frais juridiques. Sur les réseaux sociaux, le Caucus hispanique du Congrès – qui regroupe une quarantaine d'élus démocrates d'origine hispanique et latino-américaine – lui a apporté son soutien : *"Il aurait dû se consacrer à son entraînement. Au lieu de cela, il lutte contre son propre gouvernement pour libérer sa femme."*

Mardi soir 7 avril 2026, Elle a finalement été libérée du centre de détention où elle avait passé près d'une semaine, a confirmé le ministère de la Sécurité intérieure. Elle reste toutefois placée sous surveillance avec un bracelet électronique, le temps que sa procédure d'expulsion se poursuive. *"Tout ce que j'ai toujours souhaité, c'est vivre dignement dans le pays qui est le mien depuis ma plus tendre enfance"*, a-t-elle déclaré après sa libération. La jeune femme affirme vouloir terminer ses études de biochimie et construire sa vie avec son mari : *"Nous voulons fonder un foyer, un avenir et une famille. Cette épreuve a été incroyablement difficile, mais elle m'a aussi rappelé la force de la foi, de l'amour et de la solidarité. Je suis optimiste pour l'avenir."*

Cette affaire n'est pas isolée. Elle s'inscrit dans une série de cas récents où des proches de militaires sont arrêtés... précisément lorsqu'ils tentent de régulariser leur situation. C'est également ce qu'a vécu une Vénézuélienne de 25 ans, épouse d'un réserviste de l'armée, pilote d'hélicoptère. Placée en détention pendant quatre mois dans un centre de l'ICE à Houston, elle a finalement été libérée fin mars sur décision d'un juge fédéral, qui a estimé que ses droits à une procédure régulière avaient été violés. Elle avait auparavant déposé une demande d'asile et obtenu une autorisation de séjour en 2021 après avoir fui le Venezuela. Le cas est tout aussi frappant pour une jeune Mexicaine,

épouse d'un vétéran des Marines, qui a été détenue par l'ICE pendant deux mois, en 2025, alors qu'elle allaitait encore son bébé de trois mois.

Longtemps, le statut de proche de militaire constituait un élément à prendre en compte dans les procédures de régularisation. Des dispositifs comme « parole un place » ou le programme Deferred Action for Childhood Arrivals, mis en place sous Barack Obama, permettaient à certains conjoints ou enfants d'immigrés sans papiers de bénéficier d'un sursis à l'expulsion et d'accéder à un permis de travail, ouvrant la voie à une régularisation sans quitter le territoire. Ce cadre a progressivement été démantelé. En avril 2025, le ministère de la Sécurité intérieure a abrogé une directive datant de 2022 qui considérait le service militaire d'un proche comme *"un facteur atténuant important"*. Désormais, la nouvelle ligne est claire : *"le service militaire à lui seul n'exempte pas des conséquences d'une violation des lois sur l'immigration"*.

Résultat : les familles de militaires, y compris en service, ne bénéficient plus d'aucun traitement particulier, même lorsqu'elles sont déjà engagées dans des démarches de régularisation. *"Cela n'a aucun sens : ils vont être arrêtés pour avoir respecté la loi ?"*. *"C'est mauvais pour le moral et cela perturbe la préparation des soldats."*

L'année dernière, le cas d'un père de trois Marines, avait marqué le pays. Arrêté devant un restaurant de Santa Ana, en Californie, alors qu'il débroussaillait la pelouse, ce jardinier de 48 ans installé aux États-Unis depuis plus de trente ans avait été violemment interpellé par des agents fédéraux – Une scène filmée et largement diffusée. Son expulsion a finalement été suspendue en février par une juge fédérale, qui a reconnu son éligibilité à un statut légal en raison du service de ses fils.

La politique migratoire touche aussi des anciens combattants. Après 52 ans de résidence légale aux États-Unis, un vétéran de l'armée américaine âgé de 65 ans, a été expulsé en février vers la Jamaïque après un simple contrôle routier. Cette expulsion repose sur un ordre de renvoi prononcé en son absence en 2014, dont il dit ignorer l'existence, lié à d'anciennes condamnations pour délits mineurs pour lesquelles il n'a jamais pu s'expliquer devant un juge.

Au Congrès, plusieurs élus ont dénoncé ces pratiques. Lors d'une audition en décembre, un représentant démocrate a interpellé la secrétaire intérieure, sur ces expulsions. Il a notamment parlé du cas d'un ancien combattant titulaire de la Purple Heart, une décoration militaire accordée aux soldats blessés au combat, contraint de s'exiler en Corée du Sud, sous le coup d'une menace d'expulsion.

Ces situations s'inscrivent dans une stratégie plus large : augmenter le nombre d'expulsions, comme promis par Donald Trump. Contrairement aux discours officiels affirmant cibler en priorité les criminels, les chiffres montrent une autre réalité : environ les trois quarts des personnes actuellement détenues par l'ICE ne font l'objet d'aucune condamnation pénale. Le Deportation Data Project souligne également une hausse marquée des arrestations loin des frontières, signe que les autorités ciblent davantage des immigrés installés de longue date.

Au-delà des enjeux juridiques, ces arrestations ont des conséquences humaines et opérationnelles. *"Si les familles de militaires ne sont pas stables, la sécurité nationale ne l'est pas non plus"*, alerte une femme à la tête du Foreign Born Military Spouse Network (Réseau des conjoints de militaires nés à l'étranger). Elle affirme observer une multiplication des témoignages de familles déstabilisées par ces politiques. *"En tentant d'expulser les conjoints de militaires, le gouvernement envoie un très mauvais message : nous ne nous soucions pas de vous, de vos conjoints, ni de ce que vous faites"*.

<https://www.france24.com/fr/am%C3%A9riques/20260408-aux-%C3%A9tats-unis-m%C3%A9me-les-familles-de-soldats-ne-sont-plus-%C3%A9pargn%C3%A9es-par-l-ice>

### **Pays acceptant des migrants expulsés par Washington**

Depuis plusieurs mois, l'administration américaine développe une politique d'expulsion de migrants vers des pays tiers, c'est-à-dire des États qui ne sont pas leur pays d'origine. Cette politique vise notamment des personnes qui ne peuvent être renvoyées dans leur pays en raison de risques de persécution.

Selon des experts, un renvoi direct pourrait en effet contrevenir au principe de non-refoulement en droit international. Dans ce contexte, les autorités américaines ont recherché des États partenaires disposés à accueillir temporairement ces personnes.

En février 2026, la minorité démocrate du Sénat américain a publié un rapport sur ces accords d'expulsions vers des pays tiers. Selon ce document, plus de 32 millions de dollars ont été versés à cinq pays, le Rwanda, la Guinée équatoriale, El Salvador, l'Eswatini et Palaos, pour accueillir environ 300 migrants. Le rapport pointe des accords conclus dans l'opacité, avec des gouvernements aux bilans contestés en matière de droits humains. Selon des sources diplomatiques citées dans ce rapport, les pays ciblés par Washington présenteraient un profil commun : niveau de développement faible, protections institutionnelles limitées, isolement relatif. Des caractéristiques qui faciliteraient, selon ces sources, la conclusion rapide d'accords discrets. Sur les objectifs poursuivis, le rapport sénatorial cite des responsables américains qui parlent ouvertement de dissuasion : il s'agirait de décourager les candidats à l'exil, de les pousser à renoncer à leurs demandes d'asile, voire à rentrer d'eux-mêmes. La minorité démocrate conclut que ce mécanisme sert d'abord une logique d'affichage politique, et non une politique migratoire cohérente. Ce sont des accusations que l'administration Trump conteste.

Le rapport pour ces transferts d'un coût estimé à plus de 40 millions de dollars. Il mentionne des paiements à certains gouvernements africains, notamment au Rwanda, en Guinée équatoriale et en Eswatini. Des organisations de défense des droits humains ont, dans certains cas, signalé des placements en détention à l'arrivée.

Plusieurs pays africains ont adopté des positions différentes. Le Ghana a reconnu avoir accueilli un groupe de migrants en 2025, tout en niant toute compensation financière. L'Ouganda a annoncé début avril 2026 l'arrivée d'un premier groupe de douze personnes. Le Cameroun aurait conclu un accord confidentiel avec Washington, selon le *New York Times*, et des ONG ont signalé des abus. Le Nigeria, de son côté, a refusé. C'est dans ce contexte que la République démocratique du Congo a accepté de participer au dispositif (voir ci-dessus).

<https://www.rfi.fr/afrique/20260407-rdc-ce-que-l-on-sait-du-calendrier-sur-l-accord-migratoire-avec-les-%C3%A9tats-unis>

<https://www.rfi.fr/afrique/20260406-rdc-le-gouvernement-annonce-un-accord-avec-les-%C3%A9tats-unis-sur-l-accueil-de-migrants-expuls%C3%A9s>

### **Mort d'un Mexicain dans une prison de l'ICE: des conditions de détention qui posent question**

Un quatrième ressortissant mexicain est décédé au centre de détention californien d'Adelanto. Son décès a été confirmé lundi 30 mars 2026 par l'ICE, la police de l'immigration dont les méthodes sont l'objet de toutes les critiques depuis les deux morts en janvier 2026 à Minneapolis.

Il a été retrouvé « *inconscient et sans réaction* », a rapporté l'agence dans un avis de décès publié en ligne. Des « *opérations de réanimation* » ont été prodiguées, avant qu'il ne soit transféré dans un hôpital à Victorville, « *où son décès a été constaté* » le 25 mars 2026. L'ICE indique que l'homme de 52 ans avait été condamné en août 2025 pour « *possession de stupéfiants et vol* ». En réaction, la présidente mexicaine a promis des « *mesures de protestation* ». Le Mexique « *épuisera toutes les voies légales, diplomatiques et multilatérales pour demander justice* », a ensuite assuré la directrice de la protection consulaire du Mexique.

Le pays se joindra en tant qu'*amicus curiae*, une position juridique permettant d'apporter des informations lors d'un procès sans en être partie, à une plainte déposée le 26 janvier 2026 devant un tribunal californien par quatre personnes détenues à Adelanto avec le soutien de plusieurs ONG. Elles y évoquent notamment un manque d'accès aux soins.

Ce décès porte à quatorze le nombre de ressortissants mexicains morts pendant leur interpellation ou leur détention par l'ICE depuis le retour de Donald Trump à la Maison Blanche. Au total, 47 personnes de diverses nationalités sont ainsi décédées entre les mains de la police de l'immigration depuis janvier 2025. Elles ont été 33 en 2025. Il s'agissait du chiffre le plus élevé depuis la création de l'agence en 2004. Des décès qui s'accroissent cette année.

« *Cela s'explique par une volonté politique qui est celle du rejet, de l'expulsion et de la peur* », estime la chargée de plaidoyer sur les enjeux de migration pour Amnesty France. Une politique qui se traduit par une campagne d'expulsions massives accompagnée de violences et menée au détriment des libertés individuelles.

« *On a nommé des responsables de la sécurité intérieure qui acceptent de mener une politique d'intimidation et de terreur, qui acceptent d'envoyer dans les rues des agents mal formés qui n'ont jamais appris le moindre règlement, qui cherchent à arrêter le maximum d'immigrés alors qu'on prétend officiellement ne traquer que les vrais criminels* », dénonce ainsi un spécialiste de la politique américaine et membre du Parti démocrate.

Se pose aussi la question des conditions de détention, car la grande majorité de ces décès ont eu lieu au sein des quelque 200 établissements de l'ICE. Des lieux où les pratiques s'apparentent parfois à de la torture, comme Amnesty international l'a récemment documenté dans les centres de Krome et d'Alligator Alcatraz. « *Ce sont par exemple des personnes enfermées plusieurs heures dans des cages de 60 cm sur 60, les mains et les pieds ligotés* ».

L'ONG a également documenté dans ces deux sites « *l'absence totale d'intimité* », l'absence ou le manque d'accès aux soins, des cellules éclairées en continu et des personnes détenues au secret. « *Les familles n'ont pas connaissance des lieux où sont détenus leurs proches et n'ont pas la possibilité de faire intervenir un avocat* », « *Même les élus qui sont censés surveiller ces centres de détention sont empêchés d'y entrer* ».

Des pratiques dont Amnesty redoute la généralisation alors que de nouveaux centres de détention et de rétention sont annoncés. En attendant, la multiplication des arrestations accentue la pression sur ceux déjà existants. Le nombre d'immigrés détenus par l'ICE a quasiment doublé lors des quatorze derniers mois. Le ministère de la Sécurité intérieure affirme de son côté que ces détenus reçoivent des soins adéquats, tout comme les grandes entreprises privées telles que CoreCivic et GEO qui exploitent de nombreux

centres de détention.

Mais cette politique anti-migrants pourrait bien ne plus être une recette gagnante pour Donald Trump. À sept mois des élections de mi-mandat, la vague de protestation qu'elle a déclenchée l'a déjà conduit à limoger sa ministre de la Sécurité intérieure.

<https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20260331-mort-d-un-mexicain-dans-une-prison-de-l-ice-des-conditions-de-d%C3%A9tention-qui-posent-question>

### **La Cour suprême débat de la volonté de Donald Trump de redéfinir la citoyenneté américaine**

C'est l'une des promesses de campagne du Président : mettre fin au droit du sol. Dès son premier jour à la Maison Blanche, il avait immédiatement signé ce décret, le plus contesté de son second mandat, qui revient sur le droit du sol pour les enfants d'immigrés en situation irrégulière afin de supprimer ce qu'il considère comme une incitation à l'immigration aux Etats-Unis.

Les organisations de protection des droits civiques avaient immédiatement saisi la justice et jusqu'ici, elles ont obtenu gain de cause, des jugements après appels jusqu'à ce que le dossier se retrouve devant la plus haute juridiction du pays. Ainsi, les neuf juges, six conservateurs et trois progressistes, devront statuer sur le recours du gouvernement contre les décisions de juridictions inférieures, qui ont toutes conclu à l'inconstitutionnalité du décret signé par Donald Trump dès son retour à la Maison Blanche.

Les neuf juges vont entendre les arguments de chaque camp le 1<sup>er</sup> avril 2026. Les débats tourneront autour du 14<sup>e</sup> amendement de la Constitution, car c'est à l'interprétation de ce texte que Donald Trump et ses alliés s'attaquent. L'enjeu est colossal. Si le décret présidentiel est validé, ce serait un coup de tonnerre comme ce fut le cas pour le droit à l'avortement, et ce serait une rupture avec un siècle et demi de pratique. Car ce droit du sol a été sanctuarisé en 1898 par un arrêt de la Cour suprême reconnaissant que Wong Kim Ark, fils d'immigrants chinois né en Californie, était bien citoyen américain par sa naissance.

Selon les organisations qui soutiennent le droit du sol, cela pourrait créer des générations entières de personnes nées sur le sol américain, mais privées de papiers et de droits de base. L'examen de cette question devrait durer plusieurs semaines pour une décision attendue fin juin ou début juillet.

Le président a annoncé qu'il assisterait lui-même aux débats de la Cour suprême. Et s'attendant visiblement à un nouvel échec cinglant devant la Cour suprême, qui a déjà invalidé en février ses droits de douane imposés à de nombreux pays sur la base d'une loi d'urgence économique, il fulmine d'avance contre les juges.

Le droit du sol « *concerne les bébés d'esclaves* », a-t-il écrit lundi 30 mars 2026 sur son réseau Truth Social, en référence au 14<sup>e</sup> amendement de la Constitution, adopté en 1868, après la guerre de Sécession, afin de garantir les droits des esclaves affranchis et de leurs descendants. « *Le monde entier rigole en voyant à quel point notre système judiciaire américain est devenu stupide (DROITS DE DOUANE !)* », s'étranglant-il, insultant des « *juges idiots* », en référence à la décision de la Cour suprême sur les droits de douane, adoptée par six voix contre trois, la moitié des conservateurs ayant voté avec les trois progressistes.

<https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20260401-etats-unis-cour-supr%C3%A9me-d%C3%A9bat-volont%C3%A9-de-trump-de-red%C3%A9finir-la-citoyennet%C3%A9-am%C3%A9ricaine>